

# ASSEMBLEES GENERALES

## Ordinaire et Extraordinaire

Samedi 19 octobre 2019

à LESNEVEN

*La séance est ouverte à 9 h 10 sous la présidence de M. Hillion.*

**M. le PRESIDENT.-** Mesdames, messieurs, bonjour et bienvenue à Lesneven. Monsieur le président de la LFA, cher Marc, merci d'être venu jusqu'ici au bout de la terre, dans le Finistère, la fin de la terre. Vu le temps que vous avez mis hier, deux heures en avion de plus que d'habitude, cela a dû faire un peu loin. Je vous remercie d'être venu jusqu'ici. Nous espérons comme vous venez du Sud que vous nous auriez amené un peu plus de soleil. Il paraît que le soleil arrivera cet après-midi pour que vous puissiez dire qu'il fait toujours beau en Bretagne, au moins plusieurs fois par jour. Merci d'être venu.

Je sais que certains se sont levés tôt car cela fait loin mais cela permet de comprendre les Finistériens qui disent que c'est loin lorsqu'ils viennent à la Ligue. De temps en temps, nous venons aussi chez eux. On dit que la Bretagne est une région compacte mais entre les extrémités entre Fougères et Le Conquet – je cite Le Conquet un peu par hasard car il y en a un à cette table qui est du Conquet–, cela fait une sacrée distance mais c'est ainsi. Merci d'être venus et d'être partis tôt ce matin.

Je passe tout de suite la parole à M. Quinquis, adjoint au maire de Lesneven qui nous accueille dans sa commune.

▪ **Intervention de M. Yves QUINQUIS, adjoint au Maire de Lesneven**

**M. QUINQUIS.-** Bonjour Monsieur le Président, mesdames, messieurs, il est de coutume que la mairie qui accueille l'Assemblée générale prenne la parole. Je vais donc la prendre. Je vous souhaite la bienvenue à Lesneven pour cette Assemblée générale de football. Je suis très fier de vous accueillir à la pointe ouest du Finistère pour les 100 ans de la Ligue. Je vous prie d'excuser Mme le maire absente de Lesneven ce week-end.

Accueillir la famille du football breton et ses représentants est une grande joie que nous devons à la persévérance d'une des chevilles ouvrières du Racing club lesnevien, Laurent Abgrall, membre également du district du Finistère qui, depuis de nombreuses années, militait pour vous accueillir et qui a su fédérer son club pour organiser cette Assemblée générale. C'est donc à cause de lui que certains ont dû se lever tôt ce matin.

Lesneven est un chef-lieu de canton, ville de 7 635 habitants faisant partie de la Communauté Lesneven-Côte des Légendes, 14 communes pour plus de 28 000 habitants. Vous êtes ici dans

le complexe multifonctions de Kerjézéquel, propriété de notre communauté de communes construit en 2006 et mis gracieusement à disposition des associations de notre territoire.

La création de Lesneven remonte au Haut Moyen-Âge, vers les années 1100. Elle est située au cœur du pays de Léon dont elle fut la capitale historique. Lesneven est connue pour la richesse de son tissu commercial, même si de nombreuses communes sont en difficulté ces derniers temps avec la création de grandes zones commerciales à l'extérieur des centres-villes. Et est également connue pour son marché du lundi, l'un des plus importants du département.

Lesneven est une ville associative : plus de 120 associations. La vie associative est une richesse indispensable à la vie de la commune et son animation. 27 associations sportives sont fédérées par un office municipal des sports à Lesneven. Ces 27 associations représentent presque 3 000 licenciés dont plus de la moitié a moins de 18 ans. En plus des sports classiques comme le handball, le football, le judo, le tennis, nous avons de l'escalade, du cheerleading, du twirling. Si vous voulez voir du twirling, un entraînement est en cours à côté.

La répartition de l'aide financière pour le fonctionnement de ces clubs sportifs était de 55 000 € pour l'année 2019. Nous avons la particularité que notre office municipal des sports définit les critères de répartition ensuite validés par notre conseil municipal. Nous versons également des aides financières directes à nos associations : 10 000 € en 2019 pour l'organisation de manifestations sportives.

Lesneven possède également sept écoles sur son territoire, soit plus de 4 000 élèves. Pour que nos associations et nos écoles puissent pratiquer du sport, la commune met à leur disposition sept salles de sport, dont une spécifique tennis, un mur d'escalade, deux stades de football, six terrains de foot à 11 dont un synthétique, une piste d'athlétisme, un vélodrome, deux salles d'arts martiaux, ainsi qu'un city stade. De plus, nos associations bénéficient des équipements communautaires, comme le complexe de Kerjézéquel dans lequel vous êtes aujourd'hui, une piscine qui est née d'un partenariat privé-public avec deux communautés de communes, Lesneven côte des Légendes, la communauté des Abers et une entreprise privée, Spadium.

Pour faire fonctionner ses équipements, la commune a deux agents qui s'occupent de l'entretien. Deux autres agents sont dédiés à l'organisation des festivités et la mise à disposition du matériel divers et varié (tables, chaises, bancs, barnums) mais aussi d'une baraque à frites, de gobelets recyclables, d'un podium roulant, de minibus et d'un système de fléchage. Sur notre commune, nous n'acceptons pas le fléchage sauvage. C'est pourquoi nous mettons à disposition des panneaux de fléchage que vous avez peut-être vu ce matin en venant jusqu'à la salle. Nous avons trois animateurs dont un animateur sportif qui anime une association multi sports pour les enfants de 3 à 10 ans.

Je ne pourrai pas vous laisser à vos travaux sans parler un peu de l'histoire du football local et du Racing club lesnevien qui compte 420 licenciés à ce jour dont 80 féminines. Douzième club du département du Finistère pour la saison 2018-2019. Le premier club de football de l'histoire de Lesneven fut créé en 1905 et s'appelait le Racing club lesnevien, qui disparut après la guerre de 14-18. En 1919, naissait le Stade lesnevien puis en 1947 le Cercle olympique lesnevien, dit le COL. Et à la fin des années 1970, création d'un troisième club : les Korrigans football. Dans les années 1990, d'une première fusion entre le COL et les Korrigans naissait Lesneven Sport et en 2001, il y eut une deuxième fusion entre le Stade lesnevien et Lesneven Sport et

naturellement, le nom du club fut de faire un clin d'œil à l'histoire en l'appelant Racing club lesnevien. Les couleurs jaune et bleu marine sont en rappel du logo de la commune jaune et bleu. Nous avons choisi le bleu marine car à Plouider, ils avaient du jaune et du bleu ciel et nous ne voulions pas avoir les mêmes couleurs.

Je suis fortement attaché à ce club car j'en fus le président de 2002 à 2007, puis vice-président jusqu'à 2013. Je connais donc bien les Assemblées générales du district et de la Ligue. J'ai encore une licence de dirigeant et j'arbitre des loisirs chaque dimanche matin à domicile.

Le Racing club lesnevien est le deuxième club de la commune en nombre de licenciés. Il bénéficiait jusqu'à peu d'installations non adaptées à un club de ligue. C'est pourquoi avec la municipalité que je représente, nous avons décidé de faire un effort financier important de 1,7 M€ hors taxes sur trois ans au stade Jean-Abautret en créant un nouveau club-house en 2017, un terrain synthétique en 2018 et de nouveaux vestiaires en 2019. Nous arrivons à la fin du chantier qui devrait se terminer courant novembre. Petit message à l'attention de la Ligue de Bretagne, nous sommes dans l'attente de nos subventions FAFA.

Pour les municipalités et les clubs qui hésitent encore, je dois vous dire que la vie d'un adjoint aux sports que je suis s'est beaucoup simplifiée depuis que nous avons un terrain synthétique. Que le jeu en herbe soit plus agréable, j'en conviens mais aujourd'hui, il existe des qualités de pelouse synthétique qui s'en rapproche. Même si dans le club ou mon équipe municipale, ce type d'équipement avait ses détracteurs, aujourd'hui pour rien au monde, nous ne ferions marche arrière et plus personne dans le club ne vient contester sa création. Cet équipement a boosté le club ainsi que ses bénévoles (je n'ai pas d'actions chez l'entreprise Sparfel).

Je vais terminer mon propos par un peu de chauvinisme. Je tiens d'abord à féliciter le Stade brestois pour son accession en Ligue 1. C'est très important pour un département d'avoir un club phare qui est au plus haut du professionnalisme. À Lesneven, nous avons toujours un œil sur le FC Lorient car l'avant-centre du club, Pierre-Yves Hamel, a été formé dans notre club et est régulièrement présent le dimanche autour de la main-courante du Racing club lesnevien. Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous laisse poursuivre votre Assemblée générale. Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci.

Avant de commencer cette Assemblée générale, je voulais vous dire que le quorum est atteint puisque vous êtes 700 clubs présents ou représentés sur les 919 prévus. Le nombre de voix correspond et est largement au-dessus du quorum. Avant de commencer cette Assemblée générale, je souhaiterais que nous nous levions pour une minute de silence pour penser à tous ceux qui nous ont quittés au cours de la saison dernière malheureusement.

*Il est observé une minute de silence.*

Je vais passer la parole au Secrétaire général, Alain Le Galloudec, qui va conduire les travaux de cette Assemblée générale.

**M. LE GALLOUDEC.**- Nous allons commencer par une petite vérification des boîtiers pour les votes. Un boîtier vous a été personnellement attribué pour toute la durée de l'Assemblée. Il correspond exactement au nombre de voix pour lequel vous avez émargé. Ne l'échangez pas avec le copain d'à côté, cela fausserait les résultats. Pour des raisons techniques, merci de le garder autour du cou durant toute l'assemblée et n'oubliez de le rendre à la fin de l'Assemblée.

Concernant le processus, la question est affichée à l'écran ainsi que les différents choix possibles. Un indicateur rouge « Préparez-vous à voter » est affiché. Chaque vote est ouvert pendant 20 secondes. Dès que le vote est ouvert, un compte à rebours est affiché et vous pouvez voter.

Tant que le vote est ouvert, il vous suffit d'appuyer sur la touche autorisée de votre choix. Le voyant du boîtier s'allume en vert indiquant que le choix qui vient d'être effectué a bien été validé. Lorsque l'utilisateur appuie sur une touche non valide, le voyant du boîtier s'allume en rouge indiquant que le vote n'est pas autorisé.

À l'issue des 20 secondes, le vote est clos et les résultats sont affichés. Ce sera la dernière touche valide sur laquelle vous aurez appuyé qui sera prise en compte. Pour s'abstenir, il suffit de ne pas voter durant la session de vote. Seuls les votes exprimés seront affichés.

Nous allons passer à la question test : êtes-vous pour ou contre une station de ski en Bretagne ? Ceux qui sont pour, vous appuyez sur la touche 1. Ceux qui sont contre, vous appuyez sur la touche 2.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats :

Pour 72 %

Contre 29 %

Cela fonctionne, nous allons pouvoir continuer l'Assemblée générale.

## **2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 novembre 2018 à Dinan**

**M. LE GALLOUDEC.**- On va ouvrir le vote.

Êtes-vous pour ou contre l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 novembre 2018 à Dinan ? 1 : pour. 2 : contre.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 99 %

Contre 1 %

***Le procès-verbal est approuvé.***

Merci pour votre confiance.

### **3. Intervention des Services Informatiques FFF**

**M. LE GALLOUDEC.-** Je vais passer la parole à Cyril Mandard, de la Direction des services informatiques de la FFF.

**M. le PRESIDENT.-** En début de saison, nous sommes un site pilote pour le nouveau logiciel compétition, appelé avant Foot 2000. Nous sommes en 2019, et en 19 ans, l'informatique a beaucoup évolué. Cette refonte de Foot 2000 est pilotée par son chef de projet, Cyril Mandard à la fédération. Vu les quelques petits soucis – je reste très modeste – que nous avons eus en ce début de saison, je lui ai demandé de venir expliquer les modalités et nous rassurer sur l'avenir, que cela va beaucoup mieux aller. Merci d'être venu. Il intervient en début d'Assemblée car il doit repartir dans la matinée.

**M. MANDARD.-** Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Président. Je travaille à la direction des systèmes d'information à la Fédération depuis un peu plus de cinq ans. Je tiens à excuser Armelle Kus Saint-Supéry, la directrice des systèmes d'information, qui ne pouvait pas être présente pour des raisons personnelles ce matin.

Si je suis présent aujourd'hui, c'est pour évoquer avec vous le nouvel outil de gestion des compétitions déployé sur la Ligue de Bretagne et l'ensemble de ses districts depuis le début de saison et faire le point sur les difficultés rencontrées.

Si nous nous sommes lancés dans le projet de refonte de notre outil de gestion central du système d'information, le binôme Foot 2000 - Foot club que vous connaissez tous, c'est tout simplement parce que nous y étions contraints. Aujourd'hui, Foot 2000 - Foot club est un outil développé il y a une quinzaine d'années, qui repose sur un socle technique vieillissant, développé sur des technologies aujourd'hui dépassées, et qui génère aujourd'hui pour nous de forts risques et difficultés en termes de maintenabilité et d'évolutivité.

Cela aurait dû sans doute débiter avant mais nous avons commencé il y a maintenant deux ans. Nous avons décidé de commencer par le cœur de l'activité, qui est la gestion des compétitions. C'est un sujet sur lequel nous travaillons concrètement depuis un an et demi. Nous avons commencé par une longue phase d'étude durant laquelle nous avons sollicité des utilisateurs des ligues, des districts, des clubs, ce qui nous a permis de concevoir et prévoir un outil qui corresponde aux besoins du terrain et à la réalité de la gestion des compétitions aujourd'hui. À l'issue, les développements ont commencé et depuis le début de saison, la Ligue de Bretagne et ses districts ont accepté de se porter volontaires pour être pilotes, c'est-à-dire être les utilisateurs précurseurs de ce nouvel outil avant que ce soit déployé sur l'ensemble du territoire, et donc pour utiliser ce nouvel outil en conditions réelles.

Aujourd'hui, pour nous, un outil de cette envergure est très compliqué à simuler en environnement de test. Tant que nous ne sommes pas vraiment dans des conditions réelles avec une volumétrie de données et de clubs que vous représentez qui est très importante, nous avons des difficultés à se projeter sur ces aspects. Donc malheureusement nous avons subi un certain nombre de dysfonctionnements depuis le début de saison, liés au fait qu'avec la volumétrie de données que cela représentait, il y avait des choses à améliorer.

Ce nouvel outil permet de créer des compétitions, de saisir et gérer l'ensemble des engagements de vos équipes dans ces compétitions, de générer les calendriers de ces compétitions et gérer tout ce qui est gestion des matchs, résultats, forfaits, forfaits généraux, reports de matchs, les mises à jour de dates et d'horaires. Le début de saison a été difficile à cause de certains bugs fonctionnels qui ont généré de l'agacement à votre niveau : des retards sur la parution des calendriers, des retards sur la diffusion de modification d'informations, des informations erronées sur les sites Internet. Des difficultés au quotidien qui génèrent de la frustration et de l'agacement à votre niveau.

Également au niveau des utilisateurs de la Ligue et des districts, il y a eu des difficultés liées aux performances de l'application qui au départ n'étaient pas à la hauteur et sur lesquelles nous avons donc dû travailler. Les utilisateurs avaient beaucoup de mal à travailler et forcément beaucoup de mal à mettre à jour les informations pour qu'elles soient visibles à votre niveau. Nous en assumons l'entière responsabilité bien entendu : ce n'est pas du tout dû à la qualité du travail des utilisateurs de la Ligue et des districts, mais plutôt à la qualité de l'outil mis à leur disposition.

Quand il s'agit d'un nouvel outil de cette envergure, il y a la difficulté du changement pour les utilisateurs. Les gens étaient habitués à travailler avec un outil depuis plusieurs années. Quand on leur met à disposition un nouvel outil qui change grandement leur façon de travailler, il faut un certain temps d'adaptation.

C'est la situation telle qu'elle existait depuis le début de saison. Jusqu'à mi-septembre, la situation était vraiment critique. Nous avons vu à plusieurs reprises les référents de la Ligue et des districts pour savoir ce que nous allions faire à l'avenir. Nous nous sommes engagés à apporter un certain nombre d'améliorations à mettre en œuvre pour améliorer la situation et nous avons essayé d'avancer de semaine en semaine avec des améliorations visibles pour que la situation s'améliore au fil du temps. Ce qui s'est passé. Depuis 15 jours environ, la situation certes nécessite encore de travailler mais connaît de vraies améliorations par rapport à celle qu'elle était encore mi-septembre.

Je suis là tout simplement pour essayer de vous rassurer sur le fait que la situation aujourd'hui est difficile mais avec tout le travail réalisé depuis le début de saison par l'ensemble des intervenants sur le projet avec les relations avec la Ligue et les districts, nous sommes confiants pour que la situation à très court terme soit vraiment améliorée et que vous en voyez les traces visibles.

Cela se traduit notamment par la FMI. Sur la feuille de match informatisée, en début de saison, des complications étaient liées à l'utilisation de ce nouveau module. Comme les calendriers étaient générés à la dernière minute, l'utilisation de la FMI était compliquée. En parallèle, nous avons également sur l'ensemble du territoire national des difficultés techniques sur la FMI et vous avez cumulé les deux problématiques. Aujourd'hui, la tendance est vraiment positive de week-end en week-end sur les taux de réussite de la feuille de match informatisée. Sur les compétitions régionales uniquement, le premier week-end de septembre, le taux de réussite était de 70 % et le premier week-end d'octobre, il était à 92 %. Il y a donc bien eu une vraie amélioration et les choses sont sur une tendance positive.

À la saison suivante, en intégrant les compétitions régionales et départementales, nous constatons la même amélioration même si les taux de réussite sont légèrement moins bons. C'est lié au fait que ce soient des compétitions départementales notamment et de bas niveau dans certains cas. Nous savons qu'en début de saison, la FMI, c'est toujours plus compliqué sur ces compétitions.

Vous ne voyez pas les gains visibles de la mise en place d'un nouveau produit de ce type. C'est nécessaire pour nous pour qu'à l'avenir, nous puissions vous proposer de nouveaux outils performants, disponibles en mobilité, qui vous apportent de vraies nouveautés par rapport à ce que vous faisiez jusqu'ici. Je pense à la gestion des compétitions de football animation ou football loisir, la FMI sur ces compétitions, la possibilité de faciliter l'organisation des plateaux, des challenges, des critères. Ce sont des choses prévues et qui vont arriver dans le courant de la saison. Il nous fallait passer par cette étape pour y arriver.

Sachez que tout le monde est mobilisé au niveau de la direction des systèmes d'information. Nous sommes en relation permanente avec la Ligue et les districts pour améliorer la situation de jour en jour et confiants pour qu'à court terme, tout soit vraiment opérationnel correctement.

**M. le Président.-** En ce qui nous concerne, nous avons beaucoup insisté pour avoir un suivi. Il y a maintenant toutes les semaines une visioconférence entre les utilisateurs du district, la Ligue et la Fédération. Si ce n'est pas toutes les semaines, c'est tous les 15 jours, chaque fois qu'il y a quelque chose.

Nous avons vu les pourcentages de feuilles de match informatisées. En début de saison, certains ont un peu « triché » car quand on fait la FMI, si on n'a pas fait la demande de licence, on ne peut pas l'inscrire. Certains ont trouvé la facilité de dire que cela ne marchait pas et donc faire une feuille de match papier sur laquelle on met qui on veut dessus. Certains clubs utilisent encore la feuille de match, ce qui n'est pas très logique. C'est surtout valable en district. La feuille de match informatisée fonctionne désormais, il n'y a pas de raison d'utiliser les feuilles de match papier. C'est une question de facilité. Dites bien à vos délégués d'équipe qu'il faut faire des feuilles de match informatisées car cela aide les centres de gestion pour tout ce qui est discipline car c'est immédiat. Avant la refonte de ce logiciel, les pourcentages étaient de plus de 90 % tant en Ligue qu'en district. C'est passé à 77 %, ce n'est pas logique. Je compte sur vous pour faire passer le message, notamment dans les assemblées générales de districts dans les semaines à venir, que la feuille de match papier, c'est fini, il faut faire des feuilles de match informatisées.

**M. MANDARD.-** Sur ce sujet, il y a un *mea culpa* de notre part car il est vrai que c'est un point que nous n'avons peut-être pas suffisamment anticipé. Nous avons été obligés à la dernière minute de modifier pour vous les modalités d'utilisation de la feuille de match informatisée en créant un double compte utilisateur : l'un permettant de gérer les compétitions nationales et l'autre les compétitions régionales et départementales. Cela a créé des difficultés d'adaptation de votre part. Nous nous en excusons car c'est quelque chose que nous avons mal anticipé et nous vous avons mis devant le fait accompli. Nous aurions dû mieux communiquer en amont.

**M. LE GALLOUDEC.-** des questions dans la salle ? Merci.

**M. MANDARD.-** Je vous souhaite une très bonne Assemblée et à bientôt.

*(Applaudissements.)*

#### **4. Rapport financier au 30 juin 2019**

##### **. Lecture du rapport du trésorier Général**

**M. MOULIN.-** Présentation du rapport financier.

Bonjour à tous et à toutes. Monsieur le premier adjoint, Monsieur le Président de la Ligue fédérale amateur, Monsieur le Président de la Ligue de Bretagne, mesdames et messieurs les Présidents, mesdames et messieurs, chers amis, il me revient de vous présenter les comptes de la Ligue de la saison 2018-2019 arrêtés au 30 juin 2019.

Je vais vous présenter le bilan actif et le bilan passif ainsi que le compte de résultat.

Le bilan s'équilibre à 10 497 976 €.

On y retrouve concernant le bilan actif, l'actif immobilisé pour 5 638 873 €€ et l'actif circulant pour 4 859 103 €.

Le bilan passif.

Les capitaux propres : 6 818 842 €.

Provisions et fonds dédiés : 398 502, dont 335 079 pour les provisions pour risques et charges.

Les dettes : 3 280 633. En augmentation de 121 500 €.

On retrouve les emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit pour 315 817 €.

Les dettes d'exploitation : 1 265 000 €, qui se décomposent en dette fournisseurs (393 000) et dette des avances de district pour 129 000 €.

Les comptes clubs pour 743 000 €. Ce sont les acomptes de licence.

Les dettes fiscales et sociales pour 351 000 €, en particulier les provisions pour congés payés.

Les autres dettes : 1 260 000 €. Essentiellement la caisse d'entraide mutuelle pour 1 147 000 €.

Les produits constatés d'avance : 84 613 €.

Compte de résultats.

Les produits s'élèvent à 6 731 825 € et les charges à hauteur de 6 606 343 €. Ce qui fait un résultat excédentaire de 125 482,05 € précisément.

Voyons tout d'abord les résultats d'exploitation. C'est la différence entre les ressources d'exploitation qui s'élèvent à 6 572 603 € moins les charges d'exploitation de 6 458 803 €, qui laisse un excédent d'exploitation de 113 800 €.

Nous enregistrons une augmentation des recettes mais également des charges.

Concernant les produits, 54 % viennent de la production vendue, 28 % des subventions d'exploitation. 1 % concerne les redevances, 14 % les autres produits et 2 % les reprises sur amortissement. Auxquels se rajoutent les produits financiers et les produits exceptionnels.

Nous allons entrer dans le détail des produits d'exploitation avec les recettes d'exploitation qui représentent 69 %, les subventions (29 %) et les reprises d'amortissement et provisions.

Tout d'abord, les recettes d'exploitation :

La production vendue pour 3 553 000 €, qui se décompose en droits pour changement de club pour 818 000 € (23 %), les licences pour 1 695 000 €. En l'occurrence, il y a une répercussion de l'augmentation de 1 € décidée par l'Assemblée générale de la Fédération. En contrepartie, il y avait des aides fédérales pour nos équipes techniques.

L'assurance : 295 000 €. En légère augmentation.

Les engagements en championnat et coupes : 448 000 €, en légère diminution.

Les abonnements à Bretagne foot : 24 000 €.

Divers, dans lesquels nous retrouvons en particulier la Tournée des plages pour près de 10 000 €.

Les amendes. Un petit détail, les droits d'appel qui représentent près de 13 000 €. La grosse part des amendes provient de la discipline pour 216 000 € et les absences aux Assemblées générales et les amendes liées au statut de l'arbitrage, en légère diminution concernant ce statut de l'arbitrage.

Le deuxième poste : les redevances jeunes pour 65 000 €. On retrouve en particulier la Journée des jeunes pour près de 62 000 €, totalement reversés aux clubs pour les équipes de jeunes masculines et féminines engagées dans les championnats de ligue mais vous connaissez, cela fait très longtemps que nous avons cette Journée des jeunes.

Le troisième poste, les autres produits pour 936 000 €, en augmentation de 100 000 €. Se décomposent en recettes en provenance de la Coupe de France. Si vous faites des comparaisons par rapport aux années précédentes, nous sommes en forte diminution, ce qui n'est pas tout à fait exact car les recettes liées à la Coupe de France sont maintenant intégrées dans les contrats d'objectifs.

Nous avons la Journée des ligues pour 21 000 €. C'est la contribution des clubs professionnels et nationaux. La formation IR2F pour 147 000 €. En réalité, il y a un équilibre entre les produits et les charges.

À signaler également les recettes partenariats, ce qui permet de remercier à nouveau nos fidèles partenaires dont vous avez les logos sous les yeux à l'écran.

À noter également une recette exceptionnelle liée au centenaire à hauteur de 71 000 €.

Les pôles espoirs masculins et féminins, la participation des familles, pour un peu plus de 27 000 €. Le loyer versé par le centre technique Henri-Guérin de Ploufragan. Concernant les matchs internationaux, il s'agit en réalité du match France-Islande à l'équilibre, une partie en produits et une partie en charges.

À signaler également au titre des aides fédérales essentiellement les indemnités pour charge d'arbitres et de délégués, donc nous les avons à la fois en produits et en charges. Nous servons de boîte aux lettres.

Les subventions : 1 867 000 €, en progression importante (+ 17 %). Ce sont essentiellement les aides fédérales (94 %) qui se décomposent en des aides pour le fonctionnement de la Ligue et des districts, l'équipe technique régionale, les pôles espoirs féminins et masculins et enfin pour les contrats d'objectifs. Nous aurions pu rajouter également le poste d'informaticien.

Reprises de provisions et transferts de charges, dont 130 000 € pour la prévoyance et les indemnités journalières pour le personnel en arrêt de travail. Nous avons également des aides de la Fédération au titre la Coupe du monde U20 féminine.

Voilà en ce qui concerne les produits de l'exploitation.

Concernant les charges, 6 600 000 €, en augmentation assez importante de 360 000 €. Nous y retrouvons essentiellement les trois principaux postes : achats, marchandises et matières premières (41 %), les salaires (21 %) et autres charges (17 %). Il convient d'y rajouter les charges financières et les charges exceptionnelles.

Concernant les charges d'exploitation, 6 458 803 €, ce qui représente 98 % de l'ensemble de nos charges. Elles se décomposent en achats de marchandises et de matières premières ; ce sont essentiellement les droits au changement de club payés à la Fédération. Les autres achats et charges externes, 2 700 000 €, nous y retrouvons les achats de licence pour 442 000 €, les assurances des licences auprès du cabinet Generali, les cotisations FFF, les pôles espoirs féminin et masculin. Les frais de stage qui englobent les stages techniques, les stages féminins, les stages pour arbitre, les frais d'arbitrage, les frais de déplacement du membre du comité de direction et des commissions. Le match international qui apparaît à la fois en produits et en charges, en l'occurrence France-Islande.

À signaler également les charges liées à l'organisation des coupes du monde et là, vous avez un bilan de l'organisation des coupes du monde de 2018 et 2019, organisées pour partie sur la saison 2017-2018 et sur la saison 2018-2019. Cela vous donne un équilibre entre les produits et les charges. Il faut savoir que nous avons eu des aides fédérales et dans les charges, il y a eu évidemment des acquisitions de billets pour cette coupe du monde vers les clubs. Également dans le cadre de ces manifestations, les aides fédérales nous ont permis d'acquérir une structure gonflable et d'autres opérations qui font partie maintenant du patrimoine de la Ligue de Bretagne.

Une charge importante mais un résultat aussi très intéressant qui là aussi trouve un prolongement à travers les licences ou les licenciées féminines dont nous bénéficions.

Dans les autres charges externes, nous avons les dotations aux clubs, Bretagne foot, les véhicules qui sont en très nette diminution puisque nous sommes passés à l'acquisition de 10 véhicules pour lesquels nous avons bénéficié des aides FAFA de la Ligue fédérale amateur pour 100 000 €, ce qui n'est pas négligeable, et nous avons bénéficié aussi de la qualité de l'entretien de nos véhicules. Lorsque nous avons restitué des véhicules que nous avons en location, les frais d'entretien ont été moindres par rapport à ce que nous avons estimé et provisionné.

Les frais de fonctionnement des services avec les fournitures à la maintenance, les contrats de maintenance, les frais d'affranchissement et de téléphone. Les fluides, les frais d'assemblées générales pour la Ligue et les assemblées générales fédérales (19 000 €), en baisse importante.

Les coupes nationales, avec les frais de réception et de mission, à l'identique de l'année précédente.

Enfin le centenaire de la Ligue de Bretagne. Vous avez des charges à hauteur de 241 000 € et des produits (nous évoquons tout à l'heure nos partenaires) à hauteur de 72 000 €. Vous avez le détail des charges sous les yeux : la restauration, les billets dont vous avez pu bénéficier, les livrets cadeaux également, les séries *shots* que vous pouvez voir (pour l'instant, cinq doivent être visibles), la location de la salle et l'organisation.

Un résultat déficitaire, ce qui est évidemment tout à fait normal, de 169 000 € mais on ne fait pas une telle organisation pour gagner de l'argent. C'était un centenaire et cela se marque. Nous avons provisionné.

Impôts et taxes : 183 000 €. Nous avons les taxes sur les salaires, les taxes foncières et les diverses taxes et frais de formation. Les charges de personnel sont un poste important pour 1 970 000 €. La partie rémunération, la partie salariale pour 1 404 000 € et les charges sociales pour 567 000 €, essentiellement les cotisations URSSAF ainsi que le plus gros poste, les caisses de retraite.

Les dotations aux amortissements : 410 000 €.

Les autres charges d'exploitation : 1 091 000 €, en augmentation par rapport à l'année précédente mais c'est lié aussi à une augmentation des contrats d'objectifs et à un reversement tout à fait logique vers nos districts pour 764 000 €. En particulier, nous avons les contrats d'objectifs mais nous avons décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 25 000 € à chaque district, soit une dépense de 100 000 € pour la Ligue de Bretagne. Nous retrouvons également la subvention au centre technique comme les années précédentes.

Le résultat d'exploitation. Les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation laissent apparaître un résultat d'exploitation excédentaire de 113 800 €.

Le résultat financier. Les produits financiers moins les charges financières, les charges d'emprunt laissent apparaître un résultat financier de 43 311 €.

Le résultat d'exploitation (113 800 €) plus le résultat financier (43 311 €) donne un résultat courant de 157 111 €.

Dans les résultats exceptionnels, la réintégration des subventions d'investissement pour non pas 93 600 mais 106 000 €, et les dotations pour risques et charges (138 000 €) font apparaître un résultat exceptionnel négatif de 31 628,83 €. Si vous faites l'opération, vous n'arriverez pas à 31 000. Les réintégrations de subventions sont bien de 106 371 € précisément.

Les résultats de la saison est la somme du résultat d'exploitation, du résultat financier, des produits exceptionnels, à savoir un excédent pour la saison 2018-2019 à hauteur de 125 4982 €. Ceci est à rapporter à un budget de plus de 6 700 000 €.

Ce résultat positif s'explique par des produits exceptionnels, en particulier des subventions pour les deux pôles espoirs de 47 000 €, soit 94 000 € pour la saison 2018-2019 et les aides de la Fédération au titre de la Coupe du monde U20 féminine

Je vais passer la parole au commissaire aux comptes, M. Joseph Paré.

#### . **Lecture du rapport du commissaire aux comptes**

**M. PARE.-.** Mesdames, messieurs, bonjour. Dans le cadre de ma mission de commissaire aux comptes de la Ligue de Bretagne de football, je vais vous présenter mes rapports sur les comptes de l'exercice 2018-2019 qui viennent de vous être largement présentés et commentés par le trésorier Rémy Moulin.

Je vous présente deux rapports. Le premier rapport porte sur les comptes annuels et ensuite un deuxième rapport sur les conventions réglementées. Ces rapports sont normalisés puisque ma mission est une mission légale. Lorsque j'ai commencé ma profession de commissaire aux comptes, le rapport sur les comptes annuels tenait sur une page voire une page et demie ; aujourd'hui, il fait cinq pages. À moins que vous insistiez beaucoup, je vais m'en tenir aux conclusions de ce rapport qui portent sur la certification des comptes annuels :

« Dans le cadre de ma mission, je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles comptables françaises réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine de la Ligue de Bretagne au 30 juin 2019, ainsi que des opérations réalisées sur la saison 2018-2019.

J'ai également procédé conformément au domaine d'exercice applicable en France aux vérifications spécifiques par la loi et je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations qui ont été données dans le rapport de gestion présenté par le trésorier et dans les documents qui vous ont été adressés avant cette assemblée. »

Voilà pour mon rapport sur les comptes annuels. C'est un rapport de certification sans réserve.

En ce qui concerne les conventions réglementées, la Ligue de Bretagne a conclu des conventions avec les quatre districts qui la composent ainsi qu'avec l'association de gestion du centre technique de Ploufragan. La Ligue de Bretagne attribue aux districts une subvention de fonctionnement car en vertu des règles édictées par la FFF qui organisent les relations entre les ligues régionales et les districts, la Ligue de Bretagne perçoit l'ensemble des produits liés à la question des licences et licenciés, les droits d'engagement des clubs en coupe régionale et en championnat. En contrepartie, la Ligue de Bretagne accorde à chacun de ses districts une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année en fonction des critères définis qui tiennent notamment compte du nombre de licenciés. Au titre de l'exercice 2018-2019, les subventions de fonctionnement accordés aux districts concernés s'établissent pour les Côtes d'Armor à 87 250 €, pour le Finistère à 110 194 €, pour l'Ille-et-Vilaine à 124 359 € et pour le Morbihan à 95 886 €.

La Ligue de Bretagne perçoit l'ensemble des subventions liées aux contrats d'objectifs qu'elle redistribue aux districts. Le montant perçu en globalité par la Ligue de Bretagne s'élève à 513 177 € et elle a reversé pour 328 355 € à ses quatre districts.

Avec l'association centre technique de Ploufragan, la Ligue de Bretagne loue les locaux à l'association du centre technique et le montant des loyers comptabilisés au titre de l'exercice 2018-2019 s'élève à 324 000 €. La Ligue de Bretagne accorde une subvention d'équilibre à l'association centre technique Henri-Guérin et au titre de l'exercice 2018-2019, le montant de subvention allouée par la Ligue de Bretagne au centre technique Henri-Guérin-Henri Guérin s'est élevée à 327 120 €.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

**M. LE GALLOUDEC.**- Y a-t-il des questions dans la salle, s'il vous plaît?

**M. POT (Plouzané).**- Auriez-vous pu nous détailler ce qui est contenu dans les valeurs mobilières de placement ?

Cela correspond à 3 600 000 €, une demi-année de budget, neuf années d'amortissement. Merci.

**M. MOULIN.**- Les détailler comme cela, non mais je peux vous dire que ce sont des dépôts à terme que nous avons auprès du Crédit Agricole précisément.

**M. POT (Plouzané).**- Si demain ce montant s'élevait à 2,5 millions, la donne changerait-elle fondamentalement pour la Ligue de Bretagne ? Est-ce que cela changerait l'économie générale ?

**M. MOULIN.**- Je vous répondrai que non mais ces investissements, enfin cet excédent ou ces valeurs de placement, nous les avons aussi. Par exemple nous venons de réaliser un terrain hybride au centre Henri-Guérin pour plus de 500 000 €. C'est sur ces réserves que nous ponctionnons ces plus de 500 000 € pour faire face à ces dépenses. Des réserves ont pour but de faire face à nos dépenses et avoir un excédent proche de la moitié d'un budget n'a rien d'exceptionnel.

**M. POT (Plouzané).**- Je ne dis pas que cela a un caractère exceptionnel. Je me mets à la place d'un président d'un club de football qui a parfois un peu de mal à boucler et équilibrer son budget.

**M. MOULIN.**- Je comprends tout à fait. C'est pourquoi nous n'avons pas augmenté non plus les licences ni les engagements.

**M. LE GALLOUDEC.**- Y a-t-il d'autres questions ? .

Je ne vois pas de main se lever. Nous allons passer au vote du rapport financier.

### **Approbation du rapport financier au 30 juin 2019**

**M. LE GALLOUDEC.**- Si vous êtes pour, vous tapez 1 et 2 si vous êtes contre.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 96 %

Contre 4 %

**Le rapport financier au 30 juin 2019 est approuvé.**

## **5. Budget prévisionnel 2019/2020**

### **. Lecture du rapport du Trésorier Général**

**M. LE GALLOUDEC.-** Je passe la parole à nouveau à Rémy Moulin pour la présentation du budget prévisionnel.

**M. MOULIN.-** D'abord, je vous remercie d'avoir approuvé ce rapport financier.

Je vais vous présenter ce rapport prévisionnel de façon plus succincte. Il se veut être un budget rigoureux, réaliste et sincère. Nous l'avons réalisé à partir du budget précédent, comme les saisons précédentes, en effectuant quelques ajustements. Il s'élève à 6 243 700 €, en diminution de 488 000 € (moins 7 %). Nous y retrouvons les produits courants pour 3,5 millions, les subventions pour 1,7 million, les autres produits de gestion pour un peu plus de 800 000 €, les produits financiers et les transferts de charges.

Les produits courants représentent 56 % des recettes de la Ligue. Nous y retrouvons les droits de changement de club, en diminution légère par prudence, les produits des licences et des assurances à hauteur de 2 millions, les subventions pour Bretagne foot, les frais de dossiers, les droits d'engagement et les frais divers. C'est sensiblement à l'identique de la saison précédente.

Les subventions représentent un peu plus de 27 % de notre budget et sont en diminution. Les subventions fédérales baissent, ce qui est tout à fait logique du fait qu'à la saison précédente 2018-2019, nous avions l'organisation de la Coupe du monde 2019.

Les subventions du Conseil régional restent à l'identique pour l'instant. Pour le CNDS, il y a une nouvelle baisse en pourcentage important, 23 %. En euros constants, beaucoup moins.

Les subventions vers le centre de préformation, moins 47 000 € pour le pôle espoir masculin et moins 47 000 € pour le pôle espoir féminin. Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons eu deux subventions exceptionnelles de la Fédération donc nous revenons là à la situation classique.

Les autres produits de gestion représentent un peu plus de 12 % de nos produits, 832 000 €. Les recettes de la coupe de France sont à l'identique, les recettes pour la Journée des jeunes également. Vous voyez pour les produits de gestion divers une chute importante qui, dans les résultats, ne pèse pas puisque nous retirons à la fois en produits et en charges les matches internationaux, en l'occurrence France-Islande de la saison dernière.

Partenariats. Nous avons également une baisse. Les loyers du centre Henri-Guérin restent à l'identique. Les actions techniques sont les mêmes. Pour le pôle espoir, la contribution des familles est estimée à l'identique.

Concernant la réintégration des subventions d'investissement pour 118 000 €, les produits financiers à l'identique et les transferts de charges qui baissent de manière assez importante.

Voilà pour les produits,

Concernant les charges, naturellement, ce budget s'équilibre à 6 243 700 €. Les achats, poste important, pour un peu plus d'un million. Les services extérieurs et les principaux postes étant les charges de personnel. Nous allons rentrer dans le détail un peu plus.

Pour les achats de marchandises, les licences, les autres achats de marchandises et les pôles espoirs, il n'y a pas d'évolution notable.

Concernant les services extérieurs, une forte augmentation de 140 000 €. Nous y retrouvons la licence assurance avec malgré tout une augmentation de 10 centimes par licence du fait de l'augmentation de la sinistralité telle que la convention le prévoit avec le cabinet Générali Pezant, et les charges d'entretien qui augmentent puisqu'elles retrouvent un niveau identique aux années précédentes et que l'an dernier, nous avons une diminution de ces charges d'entretien puisque le centre Henri-Guérin avait lui-même pris part à des investissements.

Autres services extérieurs, 13 % de notre budget. C'est en diminution également significative du fait en particulier d'actions, je reviens toujours au France-Islande, au centenaire et à la Coupe du monde que naturellement nous n'avons plus pour cette saison 2019-2020.

Impôts et taxe en augmentation, en particulier, la taxe foncière. Pour la saison précédente, nous avons une provision importante pour la taxe foncière, ce qui fait que la dépense était moindre par rapport au réel. Les charges de personnel sont maîtrisées et représentent 31 % de notre budget pour 1 943 400 €. 31 % de notre budget avec un niveau sensiblement identique.

Les autres charges de gestion, en diminution de 100 000 €. Ce sont les 100 000 € que nous avons versés à titre exceptionnel lors de la saison 2018-2019. Nous n'avons pas prévu de reverser une telle subvention exceptionnelle, mes chers collègues du district.

Les charges financières, à l'identique et les dotations aux amortissements également pour 430 000 €, et nous n'avons pas de dotations aux provisions pour cette saison 2019-2020.

Voilà très brièvement présenté ce budget prévisionnel, les évolutions provenant essentiellement du centenaire, de la coupe du monde et des subventions exceptionnelles versées par la Fédération et par la Ligue aux districts.

Je vous remercie.

**M. LE GALLOUDEC.**- Je passe la parole à Joseph Paré pour lire le rapport du commissaire aux comptes.

#### . **Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes**

**M. PARE.**- En ma qualité de commissaire aux comptes de la Ligue de Bretagne de football, je vous présente mon rapport sur les comptes prévisionnels qui est un rapport d'examen limité puisque qu'il s'agit de prévisions. Ces comptes prévisionnels ont été établis sous la responsabilité de votre comité directeur à partir des hypothèses traduisant la situation future qui a été estimée la plus probable à la date de leur établissement.

Je n'ai pas relevé d'éléments de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour établir ces comptes prévisionnel, étant précisé bien sûr que je ne peux apporter d'assurance sur leur réalisation. Je n'ai pas d'observation non plus à formuler sur la traduction chiffrée des hypothèses, sur le respect des principes et une présentation applicable aux comptes prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies dans l'établissement des comptes annuels. Enfin je vous rappelle que s'agissant de prévisions qui présentent par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Je vous remercie de votre attention. Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. LE GALLOUDEC.**- Y a-t-il des questions dans la salle ?

Pas de question.

Nous allons passer au vote.

• **Approbation du budget prévisionnel 2019-2020**

**M. LE GALLOUDEC.**- Êtes-vous pour ou contre l'approbation du budget prévisionnel de 2019-2020 ? Si vous êtes pour, vous tapez 1 et 2 si vous êtes contre.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 97 %

Contre 3 %

***Le budget prévisionnel 201-2020 est adopté.***

Je redonne la parole à M. Paré.

**M. PARE.**- Merci beaucoup. J'ai décidé de stopper mon activité professionnelle de commissaire aux comptes à la fin de cette année. C'est donc la dernière fois que j'interviens à cette tribune en qualité de commissaire aux comptes de la Ligue de Bretagne pour présenter mes rapports. C'est la 32<sup>ème</sup> fois que j'interviens ici car j'ai commencé mon mandat en 1987. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui étaient dans la salle à cette époque-là et qui sont là aujourd'hui. Je remercie les élus, notamment les trésoriers successifs avec qui j'ai collaborés pour l'établissement et la certification des comptes annuels ; notamment Rémy Moulins avec qui j'ai partagé ces dernières années. Je remercie aussi les administratifs de la Ligue, le service financier notamment avec qui j'ai collaboré depuis 32 ans Je vous remercie également pour avoir à chaque fois approuvé les comptes qui sont présentés et que j'ai certifiés. C'est donc une confiance que vous m'avez témoignée et je vous en remercie, et j'espère que vous accorderez la même confiance à mon successeur qui vous sera présenté tout à l'heure. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

## 6. Désignation pour six saisons d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant

**M. le Président.-** M. Paré a décidé d'arrêter son activité, il avait un suppléant qui a également démissionné et nous devons donc désigner pour les trois saisons, pardon six saisons qui viennent pour accomplir ce mandat un nouveau commissaire aux comptes et un suppléant.

S'est présenté M. Paré, fils du précédent, qui est ici présent et qui se présente devant vous pour assurer cette mission de commissaire aux comptes pour la Ligue de Bretagne, et le suppléant restera le même car il s'est représenté comme suppléant

Monsieur Paré, si vous voulez bien nous dire quelques mots pour vous présenter.

**M. PARE.-** Bonjour à toutes et à tous. Je tiens à remercier mon confrère Joseph Paré d'avoir soumis ma candidature au bureau ici présent, et au bureau d'avoir accepté de la présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale. J'espère pouvoir peut-être pendant 32 ans peut-être plus ou moins, vous présenter mes rapports sur les comptes annuels et sur les budgets prévisionnels aux quatre coins de la Bretagne pour chaque Assemblée générale. Merci à tous.

**M. le Président.-** Merci monsieur Paré

J'avais bien dit pour trois ans mais comme c'est une démission en cours de mandat, on finit le mandat de 6 ans. Logiquement, c'est un élection jusqu'en 2022 d'après les renseignements que l'on m'a communiqués. M. David Sauvage, le suppléant, a également démissionné.

Nous présentons Pierre Paré comme titulaire de commissaire aux comptes et la société In Extenso Bretagne sera représentée par M. David Sauvage. C'est une nomination, pas une élection. Nous continuerons comme nous le faisons avec le cabinet comptable qui connaît bien les comptes de la Ligue. Nous espérons que cela continuera comme cela a été le cas pendant toutes ces années. Effectivement, nous sommes avec Joseph Paré les plus anciens sur cette scène. Nous espérons que cela continuera comme cela et que la santé financière de la Ligue de Bretagne va continuer. Merci de votre attention et à très bientôt donc.

**M. LE GALLOUDEC.-** Pour une raison pratique, nous avons modifié l'ordre du jour. Nous parlerons de la modification réglementaire juste avant les vœux des clubs transmis par le district du Finistère.

Je clôture momentanément l'Assemblée général ordinaire pour ouvrir l'Assemblée générale extraordinaire et je passe la parole à Philippe Le Yondre pour la mise à jour des statuts de la Ligue de Bretagne.

### Assemblée Générale Extraordinaire

**M. LE YONDRE.-** Bonjour à tous et à toutes. Cette année, pas de grande réforme des compétitions jeunes ou seniors qui nous prenait du temps en Assemblée générale mais nous avons malgré tout des textes à passer en Assemblée générale avant les vœux, notamment la modification des statuts car des dispositions ont été votées en Assemblée fédérale en décembre 2018 qui modifiaient les statuts de la Fédération et par voie de conséquence, les statuts types des ligues et districts. Certains districts ont déjà présenté et modifié leurs statuts. C'est passé dans les assemblées générales des districts, notamment au mois de juin dernier.

Ceux qui ne l'ont pas fait peuvent encore le faire lors des assemblées d'automne. Aujourd'hui, nous allons passer en revue l'ensemble des textes des modifications des statuts de la ligue. Ce n'est qu'une information car ces textes ont été adoptés par l'Assemblée fédérale. C'est seulement pour vous informer de la modification comme le règlement le prévoit.

Article 1 des statuts, forme sociale. Suite à un décret du gouvernement, les différentes fédérations sportives ne sont plus reconnues d'utilité publique. Cela s'applique donc à la Fédération, elle n'est plus reconnue d'utilité publique.

Article 8, les objets de la Ligue de Bretagne. On retire le dernier point : « et plus généralement de prendre toute participation conforme à son objet statutaire ». Ce point est retiré car trop vague. Toutes les missions et l'objet de la ligue sont définis à l'article 8 dans les alinéas précédents.

Article 9 : « La Ligue comprend les membres suivants : les associations sportives affiliées à la FFF ayant leur siège social sur le territoire. » Une précision est apportée et qui a notamment toute sa valeur avec la création du futur district de Paris : « Le siège social correspond au lieu où se déroule l'activité sportive effective de l'association. » Cette disposition ne figurait pas dans les statuts. Il est désormais bien précisé que le siège social d'une association correspond au lieu où se déroule l'activité effective de l'association. Il y avait des endroits où cela pouvait poser quelques problèmes.

Article 12.1 sur l'Assemblée générale. C'est une précision qui est adoptée. Vous savez que les clubs de Ligue sont invités et doivent être présents à l'Assemblée générale, et les clubs de district sont représentés par des délégués de district. Des précisions ont été apportées sur les modalités d'élection de ces délégués de district car il y a eu quelques problèmes dans certaines ligues. C'est pour éviter que ces problèmes ne se renouvellent dans le futur car il y aura prochainement une année électorale. L'élection de ces délégués des clubs de district doit obligatoirement se faire par vote nominatif et suivant l'ordre d'arrivée.

C'est avec un système d'ordre d'arrivée. Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou de suppléant. Le nombre de voix recueillies par chaque candidat détermine si celui c'est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué et les suivantes étant élues en tant que suppléant. Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.

Ces précisions ont été apportées car cela posait quelques problèmes suite à certains litiges dans certaines ligues.

Une petite précision dans les textes. Il était prévu que chaque club dispose d'un nombre de voix déterminées suivant le nombre de licenciés. Maintenant, on parle du nombre de licences. Certaines personnes ont deux licences, une licence libre dans un club et une licence futsal dans un autre club. Ce n'est pas le nombre de licenciés mais le nombre de licences qui comptent pour déterminer le nombre de voix.

Article 12.5.1, convocation : « L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an et à chaque fois qu'elle est convoquée par le Président de la Ligue et à la demande du comité de direction ou du quart des représentants. » Avant c'était : « ou par le quart ».

Les procès-verbaux. On a rajouté qu'ils doivent être publiés sur le site Internet de la Ligue.

Article 13, comité de direction. Pour les conditions d'éligibilité notamment de l'arbitre : « L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association regroupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales. » Ce ne sont pas seulement les sections UNAF régionales, il y a aussi des UNAF départementales. Du moment qu'ils sont membres d'une section départementale, c'est suffisant. Même chose pour l'éducateur au point B.

Pour les diplômes, dans les conditions d'éligibilité de l'éducateur, on a retiré : « ou d'un des diplômes correspondants ». Il n'y a plus de diplômes correspondants car il y avait une période de transition avec des périodes d'équivalence de diplôme. Maintenant, les diplômes sont réellement bien établis et on met réellement les diplômes, notamment BEF, DES, BEEF, BEPF.

Article 13, petite précision : « Les candidats en cas de vacance d'un siège, le Président de la Ligue propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée générale. Le candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts. » Ce n'était pas marqué car cela allait tellement de soi, mais cela posait des problèmes dans certains endroits.

Lorsque l'on remplace un mandat, bien sûr, le mandat du membre expire en même temps que le mandat du comité.

Un point important. Si le nombre de sièges vacants au sein du comité dépasse la moitié du nombre de membres du comité de direction, il est procédé alors au renouvellement intégral de celui-ci dans les conditions statutaires lors de la plus proche Assemblée générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau comité de direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent.

Cela veut dire que si des personnes démissionnent d'un comité, si c'est plus de la moitié, il faut faire une élection complète, et cela court jusqu'à la fin de l'élection normale, du mandat précédent.

Article 13.5, révocation d'un comité de direction : « L'Assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de l'ensemble des clubs du territoire. » Il faut le tiers de l'ensemble des clubs.

Article 13.7, fonctionnement : « Les réunions peuvent avoir lieu éventuellement par voie électronique. » On peut faire une réunion de comité de direction de district ou de ligue par voie électronique. Si une décision urgente est à prendre, plutôt que de réunir ou déplacer tout le monde, on le fait par courriel, l'important est d'avoir une traçabilité des messages échangés pour recueillir l'aval de tout le monde.

Les PV toujours publiés sur le site Internet de la Ligue.

Article 14.4, comme pour le comité, les réunions de bureau peuvent avoir lieu par voie électronique. Le bureau peut établir son propre règlement intérieur qui doit être approuvé par la majorité des membres titulaires qui le composent.

Les PV sont archivés dans un registre prévu à cet effet et publiés sur le site Internet de la Ligue.

Commission de surveillance des opérations électorales. Une modification pour les missions de cette commission. Auparavant, elle émettait un avis. Maintenant la commission de surveillance des opérations électorales se prononce sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort. Avant, elle donnait son avis à un comité de direction qui suivait ou pas la commission de surveillance des opérations électorales. Ce n'était pas logique car c'étaient souvent ces personnes que la commission de surveillance des opérations électorales avait validées ou invalidées. Maintenant, à la commission de surveillance, ce sont des membres indépendants qui ne peuvent pas être candidats aux élections et surveillent le déroulement de ces opérations.

Budget. Dans les budgets de la Ligue, on met les droits d'engagement des clubs dans les compétitions officielles du territoire notamment de la Ligue de Bretagne. Les droits d'engagement sont les droits d'engagements des clubs de Ligue, mais aussi de tous les championnats de district perçus par la Ligue.

Article 19, toute modification des statuts de ligue doit au préalable être soumise à la FFF pour vérification de sa conformité aux statuts types. Toutefois, les modifications engendrées aux présents statuts résultant des dispositions votées en Assemblée fédérale de la FFF ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée générale de la Ligue. Elles sont néanmoins inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, présentées et commentées aux membres. Ce que je fais aujourd'hui car toutes les dispositions dont je vous ai parlé ont été adoptées en Assemblée fédérale.

Je sais que c'est très rébarbatif. Cela ne nous passionne pas mais vous voyez que réglementairement, nous devons le faire.

**M. LE GALLOUDEC.**- Merci. Y a-t-il des questions dans la salle ? Pas de question.

On va passer au vote : êtes-vous pour ou contre la mise à jour des statuts de la mise à jour des statuts de la Ligue de Bretagne de football ? 1, pour. 2, contre.

Le vote est ouvert.

Il n'y a pas de vote ?

**M. le Président.**- Il y a un vote car pour les suppléants, nous pouvions choisir soit un binôme, soit un scrutin avec le nombre de voix et la Ligue propose que ce soit le nombre de voix qui détermine si on est titulaire ou suppléant il faut se prononcer pour l'une ou l'autre des solutions.

**M. LE GALLOUDEC.**- Nous faisons un vote global pour la totalité.

*Il est procédé au vote.*

Il y a un problème technique. Nous allons faire un vote à main levée : qui est pour ? Qui est contre ?

***Les modifications des statuts de la Ligue sont adoptées à l'unanimité.***

Je ferme l'Assemblée générale extraordinaire.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (REPRISE)

**M. le GALLOUDEC.-** Je prends la parole en tant que secrétaire général.

### 8. Présentation du rapport d'activité 2018-2019

**M. LE GALLOUDEC.-** L'année 2018-2019 restera une année exceptionnelle pour la Ligue de Bretagne de Football, avec l'organisation de 7 matchs de la Coupe du Monde Féminine au Roazhon Park et le centenaire de la Ligue de Bretagne avec près de 2 000 dirigeants présents.

#### Palmarès de la saison 2018-2019

Tout d'abord, on retiendra :

- . Le parcours de l'AS Vitré en Coupe de France.
- . La victoire du Stade Rennais en coupe de France après 45 ans sans trophée.
- . La montée du Stade Brestois en Ligue 1.
- . L'EA Guingamp finaliste de la coupe de la Ligue.
- . La montée de L'EA Guingamp 2 en National 2.
- . La montée de Trégunc – Guichen – Paotred Discount ErgueGaberic en National 3.
- . La montée de L'US Concarneau U19 en National.
- . La montée de l'AS VITRE en U17 en National.

#### Pour les champions de groupe

##### En National 3

- . EA Guingamp 2.

##### En Régional 1

- . Garçons : US Trégunc – Stade Briochin
- . Filles : ASPTT Rennes.
- . Futsal R1 : Le Celta Club Futsal.

##### En Régional 2

- . **Chez les hommes** : Stella Maris Douarnenez  
OC Loudéac  
SC Le Rheu  
Kériolets Pluvigner  
Plancoët Arguenon football club  
Saint-Pierre Millizac
- . **Chez les filles** : ASPTT Vannes – FC Plérin

### **En Régional 3**

**Chez les hommes** :

- ES Portsall Kersaint
- Les Enfants de Guer
- ASPTT Brest
- FC Atlantique Redon 2
- US Quimper
- US Saint-Gilles
- ES Saint-Thégonnec
- AGL Drapeaux de Fougères
- CEP Lorient
- US Saint-Malo
- AS Vannes Ménémur
- FC Gomené Laumené
- CS Bignan
- FC Plérin.

### **Chez les jeunes**

#### **En R1 Toutes catégories**

- Stade Rennais
- Stade Brestois
- Vannes OC
- US Concarneau
- US Ploërmel
- Stade Briochin
- FC Bruz

#### **En R2**

- Plouzané AC
- GSI Pontivy
- AS Vannes Ménémur
- US Ploërmel
- Auray Foot FC
- OC Cesson
- FC Plougastel

AL Coatodon

EA Saint-Renan

US Saint-Malo

La JU Plougonoven

AS Ginglin Cesson

TA Rennes

**Vainqueurs des coupes**

**Coupes Régions Bretagne**

**Seniors Garçons**

**US Saint-Malo 2**

**Seniors Filles**

**ASPTT Rennes**

**Futsal Seniors Garçons**

**Paotred Discount ErgueGaberic**

**Futsal Seniors Filles**

**Dinan Léhon**

**Chez les jeunes Garçons**

**Jeunes Filles**

**U14** : Stade Rennais

**U15** : EA Guingamp

U15 Stade Brestois

**U16** : Vannes OC

**U17** : FC Lorient

U17 CPB Bréquigny

**U18** : FL Lorient

**U19** : US Saint-Grégoire

**Jeunes Garçons Futsal**

**Jeunes Filles Futsal**

U14 FC Bruz

U15 CPB Bréquigny

U15 Stade Brestois

U16 Pouzané AF

U17 US Châteaugiron

U17 Vannes OC

U13 EA Guingamp

U13 Quimper Kerfeunten

**Festival Pitch U13**

U13 Stade Brestois

U13 FC Lorient

**Beac Soccer**

**Garçons** : SC Le Rheu

**Filles** : CPB Bréquigny

Félicitations à l'ensemble des sections sportives et plus particulièrement :

- section sportive féminine de Vannes qui a remporté le challenge « **marilouDuringer** » à Clairefontaine

- . section du Lycée Notre-Dame de Vannes Mérimin Vice-Champion de France « **Challenge Jean Leroy** »
- . section sportive Sacré Cœur de Saint-Brieuc championne de France **UNSS** et Vice-Champion du **Monde scolaire**

#### **Concernant les effectifs**

**Saison 2017-2018 151 021 licenciés dont 10 105 féminines**

**Saison 2018-2019 152 586 licenciés dont 11 298 féminines**

**Soit une augmentation de 1,52 %.**

#### **Concernant les 25 commissions régionales**

Faisons un focus sur quelques-unes :

- . **Commission régionale de discipline**

15 157 dossiers traités en 2018-2019 contre 14 001 dossiers en 2017-2018, soit une augmentation de + 8,2 %.

13 457 cartons jaunes en 2018-2019 contre 12 500 cartons jaunes en 2017-2018, soit une augmentation de + 7,6 %.

1 266 cartons rouges en 2018-2019 contre 1 056 cartons rouges en 2017-2018, soit une augmentation de + 1,98 %.

57 auditions dont 27 instructions.

Quelques mesures nouvelles pour cette saison :

- Seules les infractions commises entre le coup d'envoi et le coup de sifflet final de l'arbitre (mi-temps comprise) seront retenues comme ayant eu lieu au cours de la rencontre.
- Toute suspension ferme entraîne la révocation de ou des avertissements figurant au casier.
- Le licencié sous le coup de 2 avertissements non révoqués et qui fait l'objet d'une sanction ferme sera sanctionné d'un match supplémentaire.
- Les commissions de discipline appliqueront le cumul des sanctions.

- . **Commission FAFA**

#### **FAFA emplois accordés**

Aides FAFA sur l'ensemble de la Ligue

**FAFA « transports »** 5 dossiers et 10 véhicule pour la Ligue pour un total de 192 200 €

**FAFA « Emploi »** 10 dossiers + 2 en cours de versement pour un total de 121 800 €

**FAFA « Equipements »** 55 dossiers pour un total de 644 600 €

**FAFA « Formation »** 5 936 bons utilisés et des bourses de formation FAFA

pour un total de 209 034 €  
L'ensemble de la dotation FAFA représente 1 167 634 €

• **Commission Événementielle**

**Organisation :**

Du Centenaire de la Ligue  
De la Tournée des plages  
Des Coupes Région Bretagne  
Du Challenge Qualité Foot  
De la Foire Internationale de Rennes

• **Commission Arbitrage**

Effectifs en légère hausse : 1 578 (208-2019)

4 arbitres admis comme jeunes arbitres FFF : Killian HARDY – Mathys RIENE – Elian DOUART - Arthur Le Deuff.

Félicitations à François Le Texier désigné pour la finale européenne de la YouthLeague (ligue des champions U19), à Marine TANGUY et Salohy REVERT pour leur désignation pour le tournoi international « GotahCup China », ainsi qu'à Erwan FINJEAN pour sa promotion comme arbitre assistant Ligue 1.

• **Commission Féminisation**

Trois actions au cours de la saison :

- La rentrée du foot,
- Mesdames, franchissez la barrière
- Animation « coupe du monde féminine »

• **Commission Régionale « Foot Educatif »**

Concernant les effectifs, une hausse de 6,5 % dont une hausse importante chez les filles + 15,7 %.

Trois actions majeures :

- Le PEF
- Le suivi des cartons verts (26 distribués)
- La journée nationale des débutants avec 23 344 jeunes sur toute la Ligue.

• **Commission des éducateurs**

47 dérogations pour les clubs accordées.

19 dossiers d'équivalence au BEF accordés aux éducateurs.

**Mouvements du personnel**

**Départs :** Sonia HAZIRAJ, Directrice pôle Espoirs féminins

Eloïse JOSSE, Assistante technique régionale

**Jérôme BEGASSE**, Marketing, communication

**Olivier MOULLAC**, conseiller technique formation

**Françoise LE HAZIF**, conseillère technique féminin.

**Arrivées :** **Bertrand LAYEC**, CTRA

**Anthony RIMASSON**, Directeur pôle espoir féminin

**David BALTASE**, conseiller technique départemental du 22.

**Mouvements internes :**

- **Yvan LECOQ** devient conseiller technique régional formation
- **Stéphane VALENTIN** devient conseiller technique régional DAP
- **Julien LE SAINT** devient chargé du marketing et événementiel
- **Jérémy CHARRUEL** devient employé administratif
- **Alexandre OISEL** devient adjoint administratif et technique pôle espoirs masculin.

**Evénements au cours de la saison**

Ces événements ont été très riches au cours de la saison comme le montre la vidéo que je vous propose maintenant.

En conclusion, avec tous les membres du Comité de Direction, je voudrais remercier les personnes qui ont animé et participé aux réunions des différentes commissions, pour leur sérieux et leurs compétences. Je n'oublierai pas les bénévoles qui ont œuvré pour la coupe du monde féminin ainsi que les bénévoles des clubs pour leur fidélité et disponibilité au cours de la saison.

J'associerai également la municipalité et les dirigeants de Lesneven pour l'accueil que nous avons reçu ce matin.

Je remercie également Philippe Georges, Directeur, ainsi que tout le personnel de la Ligue de Bretagne.

Merci à vous et bonne saison.

*(Applaudissements.)*

*(Diffusion d'une vidéo.)*

**M. le Président.-** Nous avons de la chance, le Stade Rennais nous a amenés pour cette Assemblée la coupe de France qui est ici.

Il est important d'avoir une coupe de France en Bretagne et nous espérons ne pas attendre 48 ans pour la prochaine. Je pense que maintenant nous aurons de nouveau la Coupe de France car nous avons quatre clubs professionnels, donc de quoi faire pour avoir cette coupe de France. Le Stade Rennais a montré qu'il était possible de battre le PSG même en finale de Coupe de France. Même si à 2-0, nous avons quelques doutes sur le résultat final. Comme quoi, en football, tout est possible.

Nous allons peut-être voter le rapport d'activité d'Alain Le Galloudec. 1 : pour. 2 : contre.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 99 %

Contre 1 %

***Le rapport d'activité 2018-2019 est adopté.***

Merci pour votre confiance.

## **9. Elections des représentants des clubs à statut Amateur aux Assemblées fédérales de la saison 2019-2020**

**M. LE GALLOUDEC.**- Six candidatures sont parvenues à la Ligue : Joël Lanton, Luc Tréguer, Pierre-Yves Aubert, Marcel Deléon, Alain Faudet et Max Goues. Un tirage au sort a été effectué pour le passage des votes, étant donné que le vote va se faire un par un.

Les professions de foi ont été insérées sur le site de la Ligue et il n'y aura pas de prise de parole des candidats aujourd'hui. Suite à ce vote, trois candidats seront titulaires et trois seront suppléants. Conformément à l'article 6, la liste des six candidats sera transmise dans les 10 jours à la FFF.

Nous allons commencer par Joël Lanton. Êtes-vous pour ou contre l'élection de Joël Lanton au titre du délégué représentant les clubs au statut amateur aux Assemblées fédérales de la saison 2019-2020 ?

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 51 %

Contre 49 %

Nous allons passer au vote pour Luc Tréguer au titre de délégué représentant les clubs à statut amateur aux Assemblées fédérales de la saison 2019-2020.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 49 %

Contre 51 %

Nous passons au vote pour Pierre-Yves Aubert au titre de délégué représentant les clubs à statut amateur aux Assemblées fédérales de la saison 2019-2020.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 50 %

Contre 50 %

Nous passons au vote pour Marcel Deléon au titre de délégué représentant les clubs à statut amateur aux Assemblées fédérales de la saison 2019-2020.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 63 %

Contre 37 %

Nous passons au vote pour Alain Faudet au titre de délégué représentant les clubs à statut amateur aux Assemblées fédérales de la saison 2019-2020.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 61 %

Contre 39 %

Nous passons au vote pour Max Goues au titre de délégué représentant les clubs à statut amateur aux Assemblées fédérales de la saison 2019-2020.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 46 %

Contre 54 %

Normalement, les résultats devraient s'afficher.

**M. le PRESIDENT.**- Dans l'ordre, Marcel Deléon, Alain Faudet, Joël Lanton, Pierre-Yves Aubert, Luc Tréguer et Max Goues.

**M. LE GALLOUDEC.**- Conformément à l'article 6, le classement de ces votes sera transmis dans les 10 jours à la FFF.

**Élection de M. Gouzerch, représentant du Comité Directeur du District du Morbihan au Comité de Direction de la Ligue**

**M. LE GALLOUDEC.**- Suite au décès de notre ami Bruno Le Gosser, Président du district du Morbihan, M. Gouzerch est proposé pour intégrer le comité de direction de la Ligue de Bretagne au titre de membre du comité directeur du district du Morbihan.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 88 %

Contre 12 %

Nous pouvons applaudir M. Gouzerch.

*(Applaudissements.)*

Et nous pouvons faire de même pour les représentants pour qui nous avons voté quelques instants auparavant.

*(Applaudissements.)*

Nous allons passer aux vœux du Finistère aux clubs, mais d'abord, la modification réglementaire qui était normalement le point 7 de l'ordre du jour et qui a été reculée pour des questions pratiques.

## **7. Modifications réglementaires :**

### **Article 72.2 des règlements généraux : « Suspension » - dérogation joueur suspendu**

**M. LE YONDRE.-** C'est la seule modification de texte que nous avons à vous présenter cette année. Il y a quelques années, vous aviez voté ici en Assemblée générale de Ligue la possibilité pour un joueur suspendu de pouvoir arbitrer au sein de son club le dimanche. C'était une action pédagogique car très souvent, dans les clubs, vous le mettez en place de même. À un joueur qui a eu un mauvais geste sur le terrain ou un mauvais comportement vis-à-vis d'un officiel, on lui dit : « Tu vas aller arbitrer les jeunes le week-end prochain. » C'est très pédagogique.

Nous sommes obligés de revenir sur ce texte car il y a eu quelques problèmes. Vous imaginez un joueur qui vient frapper un arbitre, il reçoit cinq ou six ans de suspension, ou plus. Avec ce texte, ce joueur pouvait se retrouver huit jours après sa suspension à faire la touche avec l'arbitre qu'il avait frappé. Cela posait un problème de fond. Il y a des sanctions qui sont lourdes et des faits qui sont inadmissibles sur les terrains et qui ne doivent pas permettre à un joueur de se retrouver à arbitrer un match le week-end suivant.

Nous vous proposons une petite modification. Ces lourdes sanctions, à partir de six mois, interviennent quand on porte atteinte à l'intégrité notamment d'un officiel. Toute sanction inférieure à six mois est liée à des faits de jeux, des comportements beaucoup moins graves et c'est la grande majorité des sanctions. C'est pourquoi on laisse ce délai de six mois, ce qui permet pour la majorité de vos joueurs suspendus, de les faire arbitrer en jeunes le samedi. Pour les sanctions supérieures à six mois, ne pas permettre à ces gens de continuer d'arbitrer sur le terrain. C'est le bon sens mais c'est à vous d'en décider.

**M. LE GALLOUDEC.-** Y a-t-il des questions ?

Êtes-vous pour ou contre l'adoption des modifications de l'article 72.2 de la Ligue de Bretagne de football portant sur la suspension – dérogation joueur suspendu ?

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 97 %

Contre 3 %

***La modification est adoptée.***

#### **10. Vœux des clubs transmis par le District Finistère**

- . **VGA Bohars : autoriser les joueurs inscrits sur la feuille de match à officier comme arbitre de touche pour les divisions de D3 et D4**

**M. LE GALLOUDEC.**- Je vais demander au représentant du VGA de venir présenter son vœu et dans un second temps, je demanderai au représentant de l'AL Coataudon de venir présenter son vœu également.

**Représentant du VGA.**- Mesdames et messieurs, bonjour. Le vœu que je souhaite vous présenter aujourd'hui et que j'ai présenté à l'Assemblée générale du Finistère est venu d'un constat simple : on rencontre des difficultés à trouver des bénévoles le dimanche après-midi. Les bénévoles vieillissent, j'ai du mal personnellement (mais je pense ne pas être le seul) à trouver des arbitres pour le dimanche après-midi. Mon vœu est simple, il s'agit d'autoriser les joueurs sur la feuille de match à arbitrer à la touche pour les divisions D3 et D4.

**M. LE YONDRE.**- Le vœu consiste à faire arbitrer à la touche sur des matchs de D3 et D4, donc des matchs de district. Ce vœu a été adopté en Assemblée générale du district du Finistère. Il était mis à l'ordre du jour que le vœu était transmis à la Ligue mais cette dernière n'a absolument pas compétence pour décider du règlement d'une compétition départementale. Le district du Finistère ayant adopté cette disposition, elle a tout le loisir et la capacité de l'adopter et le faire. Si d'autres districts veulent le faire, car cela se fait dans beaucoup de districts en France, ils peuvent bien sûr également le faire adopter dans leurs assemblées de district et le mettre dans leur règlement des compétitions.

Pour nous, il n'y a aucun problème. Ce n'est pas réellement un vœu pour la Ligue de Bretagne car le district l'avait déjà adopté pour ses propres compétitions.

**M. LE GALLOUDEC.**- Il revient au Finistère de gérer ce problème d'arbitre de touche pour les divisions 3 et 4. De ce fait, il n'y aura pas de vote aujourd'hui.

Je demande au représentant de l'AL Coataudon de venir présenter son vœu, dotations coupe de France.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Bonjour à tous et à toutes. Merci à ceux qui ont bien voulu voter pour ma candidature. J'essaierai de convaincre les autres plus tard, ce n'est pas grave. Je voulais vous dire que si j'accepte le verdict des urnes, j'ai plus de mal à accepter que lorsque l'on vote un vœu en Assemblée générale de la Ligue, nos représentants ne le portent pas au niveau fédéral, comme ils devraient le faire.

Je veux parler du vœu que vous avez voté à plus de 80 % lors de la dernière Assemblée générale de la Ligue pour que les clubs amateurs puissent voter pour le COMEX et donc le Président de la FFF. Depuis, je me suis battu avec l'association française de football amateur pour que ce que vous avez exprimé, ce que nous avons exprimé ensemble soit porté au niveau fédéral. Pour le moment, c'est une fin de non-recevoir à tous les niveaux. Je demande même à la Ligue de football amateur de me recevoir, je viens demander un SMS il y a deux jours pour rencontrer M. Samsonoff. À un moment, la démocratie veut que quand les clubs expriment une volonté, nos représentants même s'ils ne sont pas d'accord doivent porter le message au niveau fédéral. Pour le moment, il n'est pas question au niveau fédéral de traiter de cette question. Je note que le Conseil d'État nous donne raison en demandant que les clubs amateurs puissent voter pour les présidents de fédération. De toute façon, cela se fera, que vous le vouliez ou non car c'est dans l'ordre naturel des choses. La démocratie avance tout le temps. Même s'il y a des obstacles, cela se fera. Je ne comprends pas à un moment donné qu'il n'y ait pas de volonté de la part de la Fédération de discuter de cet aspect. Premier aparté.

Pour la coupe de France, les dotations financières pour la coupe de France ont connu une augmentation la saison dernière mais cela n'a fait qu'accentuer les inégalités entre les clubs pouvant prétendre les percevoir et ceux pour qui cela demeurera toujours de l'ordre de l'inaccessible rêve. Nous demandons plus de justice pour les clubs ayant réalisé une réelle performance en battant une équipe de même niveau ou de niveau supérieur pour faire en sorte que ce ne soient pas que les clubs de certains niveaux qui puissent bénéficier de ces dotations.

Les dotations sont passées par exemple pour un club accédant au septième tour de 1 500 à 7 500 €, au huitième de 7 500 à 22 500. Ces augmentations présentées comme un geste en faveur du football amateur cachent en réalité une vérité moins attrayante. En effet, et pour appuyer mes propos, je m'intéresserai aux clubs de la Ligue de Bretagne qui sont parvenus au septième tour la saison dernière (car cette année, nous en sommes au cinquième tour) et ont donc touché 7 500 €. Ils étaient au nombre de 14 et je ramène cela aux 919 clubs au départ, qui ne sont peut-être pas tous inscrits en coupe de France.

**M. LE YONDRE.**- 744 clubs inscrits en coupe de France.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Sur 744 inscrits en coupe de France, 14 sont arrivés au septième tour. On a parlé de la pluie en début d'Assemblée générale, mais nous aimerions bien qu'il y ait un peu plus de ruissellement, que tout n'aille pas directement à la mer et que cela aille jusqu'aux nappes phréatiques. 14 clubs ont donc touché 7 500 €. Présents au huitième tour, ils toucheront donc 22 500 €. Il y avait un club de Ligue 2, un de Nationale 3, trois de Nationale 2 et quatre de Nationale 1. Vous constaterez comme moi que les clubs de

district et de R3 sont absents des septièmes, que seul un club de R2 y figure et qu'au huitième tour, le niveau minimum se situe en Nationale 3. Certes la dotation a été augmentée globalement mais peut-on véritablement dire que le football amateur dans son ensemble en profite ? Je vous laisse le soin d'y répondre.

Une autre incongruité de cette répartition, je le dis toujours au conditionnel car depuis que j'ai présenté ce vœu en Assemblée générale de district, personne ne m'a dit si ce que je disais était vrai ou pas mais je n'ai rien trouvé ni personne pour me contredire. Ce sera peut-être le cas aujourd'hui. Il apparaîtrait que le club de Ligue 2 sans avoir joué un match lors des tours précédant le septième touche déjà la dotation de 7 500 € et que les clubs de Ligue 1 touchent 52 500 € juste par le fait de participer. Je ne sais pas, peut-être que l'on me contredira. Quand un club de district doit battre huit clubs pour y parvenir, le club de Ligue 1 touche 52 500 € simplement en ayant payé, si mes renseignements sont bons, 52 € de droit d'entrée, comme n'importe quel autre club. C'est une jolie subvention qu'on leur accorde au passage.

J'ai pris soin de mettre ces affirmations au conditionnel mais j'ai eu beau chercher quelques documents qui me contrediraient, je n'ai pas trouvé mais je n'ose pas croire que cela traduise la réalité quand j'imagine que ces clubs professionnels paieraient comme nous 52 €. Si vraiment ces pratiques sont réelles, cela en dit long sur l'écart qui se creuse entre le monde professionnel et les clubs amateurs, du moins pour les très grande majorité d'entre nous.

Nous proposons donc pour ce calcul des dotations de la coupe de France que soit mise en place une véritable prime à la performance en faisant en sorte que ne soient récompensés que les clubs qui battent un club de niveau équivalent ou supérieur. Nous sommes ouverts à la discussion, et on peut imaginer toute autre chose mais que l'on arrête de donner de l'argent à des clubs simplement parce qu'ils rentrent alors que les autres doivent passer cinq, six ou sept tours pour avoir quelque chose. Dans une volonté de plus de justice et d'équité, je vous demande de voter le plus largement en faveur de ce vœu.

**M. LE GALLOUDEC.**- La parole est à M. Le Yondre.

**M. LE YONDRE.**- Monsieur Tréguer, la démocratie existe même en Assemblée générale de Ligue de Bretagne car il vous a été donné la possibilité de vous exprimer, ce qui n'était pas une obligation. Si je prends ce vœu qui concerne la coupe de France, la Ligue de Bretagne n'a absolument pas compétence pour gérer les dotations de la coupe de France ; ceci ne peut relever que du comité exécutif de la Fédération et en aucun cas, la Ligue de Bretagne ne peut se positionner, que ce soit dans son comité de Ligue ou en Assemblée générale de Ligue, sur les dotations de la coupe de France qui ne sont de toute façon pas inscrites dans un règlement et qui ne peuvent être modifiées que par la commission de la coupe de France en fonction des budgets alloués chaque année.

Ce vœu n'aurait pas dû passer le cap des districts, c'est une question que vous avez éventuellement le droit d'adresser à la FFF. Peut-être Marc répondra sur ce point. Mais en aucun cas, elle ne peut constituer un vœu concernant une Assemblée de ligue qui n'a absolument aucune compétence dans ce domaine.

Je reviendrai sur votre intervention précédente, sur le vœu que vous aviez posé qui ne relève pas non plus du domaine d'une Assemblée générale de Ligue. Nous l'avons néanmoins transmis à la Fédération qui a fait une réponse. Comme vous l'avez dit, peut-être que cela

changera et c'est pourquoi la Fédération n'intervient pas sur le sujet car des discussions qui ne sont pas de notre ressort sont en cours. Les élections sur l'ensemble des comités de tous les sports, quel que soit le sport, seront régies par la loi sur le sport qui est en discussion actuellement au niveau du gouvernement et des différentes instances (Parlement et autres). Nous n'avons pas vocation à modifier ces textes et nous ne pourrions qu'appliquer la loi sur le sport. À partir du moment où il y a des discussions au niveau du gouvernement sur la gouvernance des différentes fédérations, et je ne parle pas que de la FFF, nous appliquerons la loi dans la FFF comme nous l'avons fait dans d'autres cas. C'est tout ce que nous pouvons répondre sur ce point qui n'était pas l'ordre du jour de notre Assemblée aujourd'hui.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Je me demande quel espace de dialogue nous restera si nous ne pouvons plus discuter de quoi que ce soit dans nos Assemblées. Si c'est juste pour regarder des vidéos, aussi intéressantes soient-elles, et voter ou ne pas voter pour des changements de statuts imposés par la Fédération... Je pense qu'une Assemblée générale doit être vivante, l'émanation de la volonté des clubs et il est normal que nous vous y passions des messages et que vous les remontiez. Vous êtes nos représentants, il est normal que nous nous exprimions la volonté des clubs et que vous la remontiez. C'est votre rôle. Si nous ne pouvons plus proposer de vœu pour quoi que ce soit, autant arrêter alors.

**M. LE YONDRE.**- On peut poser des vœux pour tout ce qui concerne les règlements des compétitions régionaux ou départementaux dans les Assemblées de district, mais il y a des choses qui relèvent du district, d'autres de la Ligue et d'autres encore de la Fédération, notamment les statuts fédéraux de la FFF.

Les vœux ont été présentés, vous avez pu vous exprimer et nous les avons transmis à l'échelon qui doit les juger. Le problème des votes à l'assemblée fédérale est en cours de discussion non pas au sein de la Fédération mais des instances gouvernementales et nous appliquerons ces textes. C'est tout ce que je peux vous dire.

Concernant la coupe de France, nous vous avons laissé vous exprimer et nous remonterons ce texte à la commission de la coupe de France qui pourra étudier ce point. C'est tout ce que nous pourrions faire.

**M. le PRESIDENT.**- Nous avons remonté votre question à la Fédération.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Après que j'ai insisté lourdement. Alain Le Floch est témoin, cela a mis beaucoup de temps à arriver, vous ne vous êtes pas empressés.

**M. le PRESIDENT.**- Nous avons envoyé votre texte à la FFF qui nous a répondu. Elle a botté en touche, certes mais nous l'avions envoyé.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Pour l'histoire de la loi, des fédérations le font déjà donc vous n'êtes nullement obligés d'attendre la loi. Ce n'est pas vrai. Ne dites pas que vous y êtes obligés, des fédérations le font déjà.

**M. LE YONDRE.**- Nous pourrions prendre des dispositions différentes mais à partir du moment où un texte est en discussion, plutôt que de changer les textes tous les ans, et il est vrai que l'on a tendance à vouloir changer les textes tous les ans, attendons de voir ce qui devrait sortir prochainement, qui sera appliqué par l'ensemble des fédérations et pour avoir quelque chose de cohérent pour l'ensemble du sport français.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Donc il n'y a pas de vote sur la coupe de France. C'est pourquoi je me suis présenté à vos suffrages. J'ai perdu. J'espère que vous comprenez ma démarche, tout le dialogue, toute la discussion au sein de cette Fédération est complètement bloquée par ces strates que l'on ne peut pas remonter. Comment remonter des expressions au niveau fédéral si on ne peut même pas en discuter au niveau du district et de la Ligue ?

*(Applaudissements.)*

#### **11. Intervention de Bertrand LAYEC (CTRA) sur les nouvelles lois du jeu**

**M. LAYEC.**- Bonjour à tous. Je suis très heureux d'être ici dans le Finistère. J'ai un sujet très important à évoquer, le changement des lois du jeu. Contrairement à ce qui a été dit précédemment, il y a beaucoup de changement et cela va beaucoup vous impacter. Je sais qu'il y a des dirigeants dans la salle. Je vais essayer très rapidement de vous tracer les différentes modifications. Cela fait 38 ans que je suis dans l'arbitrage et c'est la première année où il y a autant de modifications des lois du jeu qui impactent vos jeunes le samedi jusqu'aux seniors le dimanche après-midi.

*(Démonstrations à l'écran.)*

Tout d'abord, vous êtes des dirigeants souvent assis sur le banc de touche. Il y a aussi des entraîneurs dans la salle. Sachez qu'aujourd'hui, la gestion disciplinaire vous impacte et que l'arbitre a tout droit de vous adresser un avertissement voire une exclusion en fonction des éléments qui peuvent être sanctionnés (postures, attitudes). Soyez vigilants, aujourd'hui un jeune arbitre, un arbitre senior a l'aptitude de vous donner une sanction disciplinaire, affiché carton jaune ou rouge avec les conséquences que vous connaissez. Nous avons parlé de la commission de discipline et de l'augmentation importante des sanctions disciplinaires ces dernières saisons. C'est un élément important.

Dernier élément sur la gestion disciplinaire, l'entraîneur principal, la personne principale présente sur les bancs aura la responsabilité de donner l'identité éventuellement de cette personne qui a balancé le ballon sur le terrain pour qu'elle soit sanctionnée. Si l'entraîneur principal ne souhaite pas donner l'identité de cette personne, il sera lui-même sanctionné. C'est un vrai changement des lois du jeu qui responsabilise la personne présente sur le banc.

Autre changement important que vous avez déjà vu en Ligue 1, Ligue 2 et sur les compétitions régionales, le coup de pied de but de six mètres pour parler terrain et le coup franc dans la surface de réparation. De quoi s'agit-il ? C'est autorisé aujourd'hui, le ballon est en jeu, fait partie du jeu et là, les sanctions techniques sont ouvertes quand le ballon est en jeu. Le ballon est en jeu quand il a été touché et a bougé, ce qui n'était pas le cas avant. Avant le 1<sup>er</sup> juin, il fallait que le ballon sorte de la surface de réparation. Le ballon aujourd'hui est en jeu dès qu'il a été touché ou qu'il a bougé. Ce qui veut dire que maintenant, il faut être informé que ce que vous voyez à l'écran en ce moment avant le 1<sup>er</sup> juin 2019 n'était pas autorisé, le but n'aurait pas été validé ; à partir de maintenant, le but est validé. Le ballon n'a plus besoin de sortir de cette surface de réparation.

En revanche, les joueurs, les attaquants ont toujours l'obligation d'être à l'extérieur de la surface de réparation lorsque le coup de pied de but ou le coup franc est joué. Dans le cas

précis que je vous présente, si le défenseur ou le gardien de but joue rapidement le ballon et qu'il est récupéré par un attaquant toujours dans la surface de réparation, le but sera également validé. Il est important de connaître cette particularité.

Autre aspect important complètement revisité par l'*international board* et les lois du jeu, la notion de la balle à terre, ou ce qu'on appelle vulgairement l'entre-deux. Cela existe assez souvent sur le terrain et il y a eu des modifications importantes. La première modification est qu'aujourd'hui, quand l'arbitre arrête le jeu à n'importe quel moment du jeu parce qu'un joueur blessé est au sol par exemple, la reprise du jeu se fera toujours par une balle à terre qui sera propriété de l'équipe blanche en l'occurrence. Donc il n'y aura plus d'entre-deux, c'est fini dans le football ; aujourd'hui, ce sera une balle à terre à l'équipe qui a touché pour la dernière fois le ballon. Tous les adversaires devront se situer à au moins quatre mètres du ballon. Sachez-le, c'est aussi un élément important notamment chez vos jeunes pour la connaissance et la pratique des lois du jeu.

Il y a un autre aspect très important inséré dans les lois du jeu, aujourd'hui l'arbitre n'est plus un corps neutre sur le terrain. Il fait partie du jeu mais il est devenu corps étranger au sens de la loi. Demain si un arbitre touche le ballon, si le fait d'avoir touché le ballon change la possession du ballon par une autre équipe, le jeu sera arrêté et la reprise du jeu se fera avec une balle à terre. Aujourd'hui, l'arbitre n'est plus un corps neutre comme par le passé, il fait partie du jeu et si son interaction dans le jeu change quelque chose à l'évolution du jeu, la reprise du jeu se fera balle à terre. Un autre exemple, malencontreusement le collègue a touché le ballon. À partir de maintenant, l'arbitre devra arrêter le jeu au moment de l'évolution offensive de l'action suivante.

Pourquoi ? Pour éviter de telles situations. Dans certains rencontres, l'arbitre devient le seul buteur de la rencontre par un placement excessif. Il a réalisé le but de sa vie mais le rôle d'un arbitre n'est pas de marquer des buts.

Dernier sujet, le plus important, la main offensive. Jeu de mains, jeu de vilains et tout particulièrement, ce sujet a été complètement modifié par l'*international board* au mois de juin. Je vais essayer - c'est un dur challenge – de vous expliquer ce que vous ne comprenez pas à la télévision. Je vais essayer d'être clair à défaut d'être compris.

Les mots vont être importants. Le législateur a mis en place deux vitesses dans la lecture des mains. La loi sera différente si je suis un attaquant ou un défenseur et s'il y a un contact de bras dans la situation. C'est le postulat de départ. Tout ce qui est main d'un attaquant, un joueur en phase offensive, qui peut être un défenseur car des équipes font attaquer leurs défenseurs. Pour moi, un joueur en phase offensive est un attaquant, peu importe, je ne vais pas développer littéralement notre vocabulaire technique.

Donc une main offensive. Je suis un attaquant, je suis un joueur en phase offensive et j'ai un contact de bras avec le ballon. Dans 100 % des cas, je dis bien : 100 % des cas : tout contact de bras d'un joueur en phase offensive sera sanctionné d'un coup franc. Il n'y a plus de notion d'intentionnalité, de position de bras : tout contact de bras d'un attaquant, d'un joueur en phase offensive sera sanctionné d'un coup franc à partir de maintenant. C'est factuel. Il n'y a pas d'interprétation.

Quelques exemples, des mains qui n'étaient pas nécessairement avant des mains sanctionnées parce que pas volontaires, pas d'agrandissement de surface, le ballon tombe sur la main, je n'ai pas fait exprès. À partir du moment où je suis un attaquant, je serai sanctionné d'un coup franc direct. Le cas le plus marquant de ces dernières années, c'est cette fameuse main d'un attaquant bien connu lors d'une finale de Ligue des champions. Techniquement, réglementairement, avant le 1<sup>er</sup> juin 2019, cette main n'aurait pas dû être sanctionnée car elle était loin d'être intentionnelle. Aujourd'hui la question ne se pose plus, ce sera coup franc direct car le football n'accepte pas qu'un but soit entaché d'un quelconque contact de bras. Les trois situations que vous voyez, et je pourrais vous en montrer beaucoup d'autres, aujourd'hui c'est coup franc.

Après il y a toutes les autres situations. Je suis défenseur. Là, le législateur a essayé de définir des critères un peu plus factuels qu'auparavant. La notion d'intentionnalité existe toujours mais elle est aujourd'hui minorée ou en tout cas complétée par un critère essentiel, la position naturelle du bras. Je prends souvent un exemple : quand je me balade dans la rue, j'ai une position de bras naturelle. Quand je fais mon marché à Lesneven, je ne me promène pas comme cela avec le bras à l'horizontale, ce n'est pas une position naturelle. C'est important pour vous et vos joueurs : la position naturelle du bras est la main à la verticale. Il y a toujours une petite part d'interprétation, l'arbitre va se demander quelle est la position vraiment naturelle. Mais au moins, tout ce qui est par là (bras à l'horizontale), ce n'est pas naturel. Au-delà de l'intentionnalité, cela devient un des critères essentiels. C'est pourquoi aujourd'hui à la télévision vous voyez des mains sanctionnées quand le bras est à l'horizontale. Il n'y a plus de critères d'interprétation car le législateur a tracé une ligne à ce niveau-là du corps et il considère que tous les bras qui sont au-dessus de l'épaule, les mains au-dessus de la ligne des épaules, c'est comme la main de l'attaquant, c'est factuel, c'est coup franc ou pénalty dans certains cas.

Voilà quelques exemples à l'écran de positions de bras qui sont non naturelles. Dans cette situation, le bras gauche du défenseur n'est pas dans une position naturelle. Un autre exemple où le défenseur par la position très élevée de son bras, au-dessus de l'épaule crée un contact qui aujourd'hui sera sanctionné d'un pénalty ou coup franc direct en fonction de la position de la faute. Nous l'avons vécu il n'y a pas si longtemps lors d'un match de l'équipe de France qui aurait dû bénéficier d'un pénalty sur une situation où la main du défenseur turc était dans une position qui n'est pas naturelle.

Deuxième aspect, l'auto-main. C'est important pour vos défenseurs. Le législateur a considéré qu'un joueur ou une joueuse qui joue délibérément le ballon, qui a une action pour jouer le ballon et qui, par un mauvais état du terrain, une faiblesse technique du moment, se met le ballon sur son propre bras, dans ce cas précis, le législateur a considéré qu'il n'y avait pas de faute de main. Quelques exemples à l'écran, un joueur qui joue initialement délibérément le ballon et qui par maladresse ou malchance touche le ballon avec son bras, on considèrera cette situation comme normale, que ce soit du pied ou de la tête. Un joueur qui joue la tête et qui par maladresse s'envoie le ballon sur son propre bras, pas de faute, le jeu continue.

Autre situation grossière en cas de contact de bras, dans cette situation, si l'arbitre considère que cette joueuse a joué délibérément le ballon, et c'est le cas, elle ne sera pas sanctionnée d'un coup franc ou pénalty dans le cas précis. Il faut être vigilant même si c'est grossier comme

position de bras, si la joueuse ou le joueur a joué délibérément initialement le ballon, il ou elle ne sera pas sanctionnée d'un coup franc.

Dernière situation du match France-Turquie cette semaine, cela n'a pas fait trop parlé car nous avons marqué directement sur le corner qui a suivi mais vous avez tous vu la grosse situation de main. Le joueur joue délibérément, même si son bras est dans une position complètement sanctionnable, il a initialement avant le contact avec le ballon, joué le ballon. Dans cette situation et logiquement, l'arbitre n'a pas donné de penalty à l'équipe de France. C'est un point important.

Les autres fautes de main. Je viens de vous dire qu'un joueur ne sera pas sanctionné s'il joue délibérément le ballon. Dans ce cas précis, le législateur considère que le joueur blanc n'a pas joué délibérément, il a fait obstacle à l'adversaire mais n'avait pas le contrôle du ballon, il n'y avait aucune intention. Dans ce genre de situation, c'est coup franc direct ou penalty si la situation se déroule dans la surface de réparation.

Je vous parlais de position naturelle, dans cette situation, le législateur considère que le défenseur élargit sa surface de contact, agrandit son corps de manière non naturelle et dans cette situation, la décision de penalty est attendue.

En revanche, il y a encore des contacts de main corrects et je vais vous en montrer quelques-uns sinon on joue sans les bras. Ce sont tous ces contacts que je vous montre à l'écran les uns derrière les autres. Position naturelle oui, il ne peut pas faire autrement, le défenseur a joué normalement le ballon avec une position normale du corps et des bras, on joue.

Gestion des murs défensifs. J'attire votre attention sur le sujet suivant. J'ai eu le plaisir de participer à l'Assemblée générale du district d'Ille-et-Vilaine il y a quelques semaines, j'y ai fait la même présentation avec un peu plus de temps, Président. Suite à cette présentation, le dimanche après-midi, deux jours après, il y avait un match de coupe de Bretagne, je ne me souviens plus des clubs et les responsables étaient dans la salle le vendredi soir. Ils n'ont pas dormi car le dimanche après-midi, la situation s'est passée, réserve technique et le match est à rejouer car l'arbitre n'était pas au courant de la modification des lois. Le club, lui, était au courant, a posé des réserves et le match est à rejouer. Cela veut dire qu'en effet, nul n'est censé ignorer et quand on la connaît plus, cela peut rapporter gros.

La gestion des murs ? Dans le temps, en district, en ligue, dans tous les niveaux, les murs étaient multicolores, c'était la foire d'empoigne et cela crée ce genre de situations (à l'écran), et bien sûr derrière, les sanctions qui allaient avec. Aujourd'hui c'est terminé. Fini les murs à plusieurs couleurs. Maintenant, voilà ce que nous devons voir : un mur d'une seule couleur et des attaquants qui n'ont plus le droit d'aller dans le mur. Le principe est que quand une équipe décide de positionner un mur. Attention, il y a les murets et les murs ; les murs, c'est à partir de trois joueurs. Les murets, c'est en-dessous et cela ne rentre pas dans la loi. Là on parle de vrais murs. La règle est qu'un attaquant doit se situer à minimum un mètre de ce mur, devant, derrière ou sur les côtés.

Là, la situation est correcte. Ici, la situation est incorrecte : deux joueurs bleus sont derrière le mur en position normale, mais un joueur bleu vient se coller au mur. Bien évidemment, c'était avant le 1<sup>er</sup> juin mais nous n'avons plus le droit de voir cela sur le terrain. C'est ce qui s'est passé sur le match de coupe de Bretagne et que s'est-il passé sur le coup franc ? But, donc

réserve technique. L'arbitre sûr de lui a dit non, mais le match est finalement à rejouer. Il y a une incidence directe sur le résultat.

Si le joueur reste dans le mur et que le but est marqué ou pas, d'ailleurs la décision sera coup franc indirect contre l'équipe bleue dans ce cas précis. Quel que soit le résultat du tir.

Pour finir, je vais simplement vous montrer une dernière petite vidéo et vous souhaiter une bonne continuation de saison. C'est dommage que l'intervention soit au mois d'octobre, mais c'est la vie. D'ailleurs, je reviendrai dans le Finistère très bientôt. Une excellente continuation, merci de votre attention et pour finir, vous souhaiter un peu plus de réussite que ces gens-là.

*(Diffusion d'une vidéo.)*

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRESIDENT.**- Merci Bertrand pour votre démonstration. Il était important de présenter cela à l'Assemblée toutes ces modifications. Il y a encore deux Assemblées générales de district à mettre dans votre agenda. Il faut aussi faire ce genre de discours devant les arbitres qui sont les premiers concernés.

**M. LE GALLOUDEC.**- La parole et à Rémy Moulin, le trésorier.

**M. MOULIN.**- Avec l'arrêt de M. Joseph Paré, nous avons oublié d'affecter du résultat, l'affectation des 125 482,05 € au compte de réserve. Je vous demande d'approuver cette affectation.

*Il est procédé au vote.*

Résultats du vote :

Pour 91 %

Contre 9 %

***L'affectation est approuvée.***

Merci.

## **12. Intervention des invités**

**M. LE GALLOUDEC.**- La parole est à monsieur de Debarbat, Président de la Ligue de football amateur.

**M. DEBARBAT.**- Bonjour à tous et à toutes. Je tiens à vous féliciter pour la tenue de cette assemblée rondement menée avec enfin des modifications sur l'arbitrage. Je vais poser une question à M. Layec, le but avec le chien qui passe devant est-il accordé ou refusé ?

**M. LAYEC.**- Balle à terre !

**M. DEBARBAT.**- Merci, je n'avais pas tout compris. Ces changements sont importants et j'espère que les arbitres seront bien formés pour éviter ce genre d'incidents.

Avant de vous parler de la Fédération et de la LFA, je vais répondre à M. Tréguer par rapport au vœu sur les élections. Premièrement, vous ne pouvez pas mettre en cause le fait qu'il ait été remonté au niveau du COMEX. Ce dernier a décidé de le mettre en attente car cela fait des mois qu'au niveau du gouvernement, est promise une nouvelle loi sur le sport et les élections. Cela fait des mois. On nous promet sans arrêt qu'elle va sortir et le COMEX a estimé qu'il n'avait pas intérêt à changer les textes pour l'instant, cette loi devant sortir selon certains articles de presse incessamment sous peu et même avant.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Et si elle sort ?

**M. DEBARBAT.**- Je vous ai laissé parler tout à l'heure, je vous réponds. Pour l'instant, le COMEX l'a mis en attente. Aujourd'hui quelques fédérations le font mais elles sont peu nombreuses. Il n'y a qu'une seule fédération de sport collectif, la fédération de rugby mais je pense qu'ils vont le regretter car cela risquerait de changer aux prochaines élections. On peut faire du populisme en faisant différemment.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Arrêtez ! Je n'accepte pas, vous ne me traitez pas de populiste ! On est d'accord ?

**M. DEBARDAT.**- Je ne vous ai pas traité de populiste.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Je vous ai toujours respecté. Vous ne me traitez pas de populiste !

C'est insupportable !

**M. DEBARDAT.**- La coupe de France est aujourd'hui la seule épreuve qui voit s'affronter les pros et les amateurs, qui permet d'avoir des partenaires et faire des dotations financières. Ces dernières ont été revues mais peut-être que ce n'est pas suffisant bien que cela ait été revu à partir du septième tour. Il y a également des dotations pour les petits clubs qui font des exploits, les Petits poucets.

De plus, des enveloppes ont été attribuées à chaque ligue, à chaque territoire pour mettre des actions en place par rapport à cette coupe de France, rien n'empêche mais la commission coupe de France est ouverte à toute proposition. Écrivez-le-nous noir sur blanc car j'avoue ne pas avoir trop bien compris. C'est quoi faire un exploit ? Battre une équipe d'un niveau supérieur, qu'une D4 batte une D3 ?

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Si vous voulez en débattre, on en débat.

**M. DEBARBAT.**- Nous n'avons pas à en débattre. Faites une proposition écrite avec des chiffres et la commission coupe de France l'étudiera.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- J'ai compris, on ne débat jamais.

**M. DEBARBAT.**- Au niveau de la coupe de France, nous attendrons votre proposition.

Vous avez dit avoir demandé un rendez-vous avec M. Samsonoff qui est salarié de la Fédération.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- Je n'ai pas demandé de rendez-vous avec M. Samsonoff. C'est lui qui m'a envoyé un SMS pour me rencontrer.

**M. DEBARBAT.**- Je m'en excuse, mais je suis prêt à vous rencontrer. Il me semble vous l'avoir déjà dit lors des 100 ans de la Ligue de Bretagne.

**M. TREGUER (AL Coataudon).**- J'attends votre appel.

**M. DEBARBAT.**- J'attends de vos nouvelles.

Pour revenir à la Fédération, il faut rappeler quelques réalités au niveau des chiffres et quelques chiffres réels. Aujourd'hui, la Fédération, malgré ce qui a été écrit, ne consacre pas 6 % de son budget au football amateur, mais 33 %. 6 % des recettes de la Fédération proviennent du football amateur. 33 % sont consacrés au football amateur, principalement sur les compétitions nationales, le fonds d'aide au football amateur et les aides aux centres de gestion qui sont prêts à aider les clubs par la mise à disposition de techniciens, l'organisation de compétitions, etc. Ce sont les vrais chiffres officiels qui sont parus et ce n'est pas du tout ce qu'on peut lire dans certains journaux actuellement.

Les actions principales menées par le football amateur sont le FAFA et se déclinent en quatre axes : l'aide aux installations, l'aide au transport, l'aide à la formation et l'aide à l'emploi. Pour information, au niveau du nombre d'emplois qui ont été financés par le FAFA, plus de 60 % des emplois créés correspondent à des clubs départementaux et régionaux. Cette aide sera augmentée car nous avons augmenté le budget de l'aide à l'emploi pour cette saison de peu plus de 50 % pour passer de 900 000 à 1,5 million car nous estimons devoir aider les clubs à mieux se structurer, à avoir des gens permanents et pérennes. Aujourd'hui, nous ne sommes que sur deux types d'emploi, directeur sportif et directeur administratif. Nous allons mettre en place à partir de la saison prochaine un troisième dispositif un peu plus destiné aux clubs moins importants, notamment en milieu rural, pour des gens amenés à faire de plein de choses (entraînement, secrétariat, etc.) Nous savons comment cela se passe dans les petits club.

Les priorités de la LFA. Nous avons bien conscience que certains clubs souffrent et nous devons être beaucoup plus proches de vous. Nous travaillons avec les ligues et les districts à un projet de mutualisation des compétences. Nous souhaitons que les ligues et districts, les territoires mutualisent les compétences de manière à pouvoir dégager du personnel pour être plus proches des clubs et les aider encore plus à établir les dossiers. À titre d'exemple, aujourd'hui, de moins en moins de clubs font des dossiers CNDS car c'est rébarbatif et complet à monter. Nous souhaitons pourtant que les districts notamment prennent en main ces dossiers, fassent des dossiers communs pour tous les clubs du département et redistribuent ces aides à tous les clubs et pas seulement à ceux qui ont la personne compétente pour pouvoir monter ces dossiers. Cela nous permettra de dégager des budgets importants.

Deuxième sujet important, qui est une vraie problématique. Aujourd'hui, le nombre de licenciés est à peu près stable voire en légère augmentation, principalement portée par les petits, le football d'animation et les féminines. Mais nous perdons environ 15 000 seniors tous les ans, seniors et adolescents. Des enquêtes ont été menées et la raison principale expliquant pourquoi ces gens partent, ce sont les gens qui en ont « marre » de la sacro-sainte compétition du dimanche et qui veulent pratiquer le football d'une autre manière, de pratiques non compétitives. Nous proposons des organisations qui permettent de faire du football sans la

contrainte des trois entraînements par semaine, du match du dimanche à 15 heures. Nous avons demandé aux centres de gestion de travailler sur ces pratiques non compétitives.

Troisième, la valorisation des bénévoles. Aujourd'hui, l'exemple français du sport en général, et du football en particulier, est très atypique au niveau européen. En Angleterre par exemple, les clubs amateurs sont très peu aidés par leur fédération et la plupart doit louer des installations pour pratiquer le sport le week-end. En France, nous avons la particularité d'avoir un tissu associatif important qui permet de faire vivre les clubs et le football français, de créer des champions. Pour cela, nous souhaitons valoriser les bénévoles que vous êtes et que vous avez dans tous vos clubs, qui œuvrent tous les week-ends et toute la semaine pour faire pratiquer les enfants.

Nous avons souhaité renforcer les opérations à destination des bénévoles. Pour la première année, nous avons ajouté une opération (je crois que la Ligue y était le week-end dernier) qui permet à des bénévoles de chaque ligue de visiter Clairefontaine.

Dernier point, nous allons retravailler le FAFA car vous n'êtes pas sans savoir que la saison prochaine, les droits télévisuels ont sensiblement augmenté pour le football professionnel. Inévitablement, le football amateur a reçu une augmentation car il y a un mécanisme de 2,5 % de ces droits, le football amateur devrait récupérer 13 millions supplémentaires à destination de divers projets. Nous souhaitons revoir le FAFA, le fonds d'aide au football amateur, en portant encore plus l'accent sur l'emploi, le transport qui est un outil important au niveau des clubs mais aussi sur les installations, notamment avec le financement d'installations qui n'amènent pas forcément un classement, ce que nous avons fait dès cette année. Par exemple en milieu rural, un petit club qui voudrait éclairer la moitié d'un terrain a aujourd'hui la possibilité d'obtenir une aide pour financer deux poteaux d'éclairage même si cela n'amène pas de classement.

Voilà nos priorités pour les saisons à venir, il y a du travail. Les ligues et les districts travaillent. Il y a beaucoup de choses à faire, de changements à apporter au niveau de la Fédération. Nous écoutons la base par l'intermédiaire des ligues et des districts qui sont là pour faire remonter vos besoins. Pour terminer, je souhaite à tous et à toutes une bonne saison, un bon championnat et une bonne coupe de France pour les clubs qui vont jouer le prochain tour le week-end. Merci et bonne fin de journée.

### **13. Remise du challenge Léon Guiard et aux Bénévoles du Mois de la Ligue**

**M. LE GALLOUDEC.**- J'appelle M. Pierre Guéno.

On peut applaudir M. et Mme Guéno.

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRESIDENT.**- Tous les ans, nous remettons ce challenge Léon Guiard à une personnalité ou un club de la Ligue de Bretagne. Nous essayons de tourner entre les départements, les Côtes d'Armor étaient un peu déficitaires dans le nombre de récipiendaires. Aujourd'hui, nous allons remettre à Pierre Guéno ce challenge Léon Guiard.

Pierre Guéno a eu sa première licence en 1958 à 11 ans à Châtelaudren. Il a été joueur à Tréga Sport, en 1966-1968 à Callac. Puis il revient joueur entraîneur encore à Châtelaudren. Après avoir été un homme de terrain, il a pris la présidence entre 1976 et 1996, 20 ans de présidence. En même temps, il rentrait au district, d'abord à la commission de discipline. Toutes les semaines il fallait être au district 22 pour la commission de discipline. En 1996, il rejoint le comité de direction du district 22, puis la commission régionale du football d'animation en 2000, et en 2004, il devient président de la commission départementale du football d'animation. C'est une carrière importante dans le football depuis 1958.

Nous avons besoin de gens comme vous Pierre et comme vous Madame car quand le mari s'occupe du football, il n'est pas souvent là et il lui faut du soutien car il a dû rentrer à la maison avec la « gueule de bois » et le « ras le bol » et il a fallu lui remonter le moral pour qu'il continue. J'ai la même à la maison, je sais ce que c'est et je suppose que c'est la même chose pour beaucoup de dirigeants. C'est un bel exemple pour les jeunes dirigeants qui sont dans cette salle. Je suis très heureux aujourd'hui de remettre ce challenge Léon Guiard à Pierre Guéno qui a bien mérité ce challenge et vos applaudissements.

*(Applaudissements.)*

**M. GUENO.**- J'ai la très grande surprise d'avoir été invité rapidement cette semaine, je me demandais pourquoi. Je suis ému. Je voudrais remercier mon épouse pour m'avoir facilité la tâche et permis de faire tout ce parcours. Remercier aussi les techniciens avec qui j'ai travaillé car j'ai connu d'excellentes personnes, en particulier Alain Thibout\* dans les Côtes d'Armor, Fabrice Morel pour le football d'animation au niveau de la Ligue. Je pense que nous avons fait évoluer les choses au niveau des règlements du football d'animation grâce à eux.

J'ai une suggestion, on parle beaucoup de bénévolat. Je me dis qu'actuellement, on est en train de discuter des retraites. Pourquoi n'ajouterait-on pas des points aux bénévoles qui se dévouent sur le terrain toute la semaine et les week-ends ?

Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. LE GALLOUDEC.**- Merci Pierre et un grand applaudissement pour le travail effectué tout au long de cette carrière de bénévole.

*(Applaudissements.)*

Nous allons procéder maintenant à la remise des dotations aux bénévoles du mois.

Je vais demander à Jean-Luc Bochet de la commission régionale de football d'animation, Yann Simon de la commission régionale d'appel, Louis Gautier de la commission régionale de discipline, Magali Callet et Gilbert Le Gall de la commission régionale pratique et jeunes, Bernard Gouazé de la commission régionale des statuts des éducateurs, Christian Le Bossé de la commission régionale de délivrance des licences, Thierry Brillant de la commission régionale d'arbitrage, Christine Leroux de la commission régionale pour la féminisation, Christian David de la commission régionale des événements et Bernard Catel de la commission régionale Bretagne Foot de venir sur la scène pour la remise de la dotation.

J'invite les Présidents de la LFA, de la Ligue et de districts à remettre la dotation à ces personnes.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est une opération LFA, donc Marc, si vous voulez remercier tous ces bénévoles.

**M. LE GALLOUDEC.**- Félicitations aux bénévoles du mois.

Nous allons remettre le trophée du champion 2018-2019 nationale 3 à l'En Avant Guingamp, je demande à Jean-François Antoine de venir recevoir ce trophée.

*(Applaudissements.)*

#### **14. Clôture par le Président de la Ligue de Bretagne.**

**M. LE GALLOUDEC.**- Je passe la parole à Jean-Claude Hillion, Président de la Ligue de Bretagne.

**M. le Président.**- Nous avons commencé avec près de 20 minutes de retard, j'espérais finir vers midi et demi. Je ne vais pas être très long, nous pourrons aller se restaurer à midi 30. Effectivement, je vais clôturer cette Assemblée générale en remerciant d'abord un certain nombre de personnes. Nos partenaires tout d'abord qui sont fidèles à la Ligue de Bretagne depuis des années. Les partenaires de la Fédération, Nike par l'intermédiaire d'Intersport présent à l'entrée de la salle.

Generali notre assureur, Stéphane Pezant ne manque aucune de nos Assemblées générales et est toujours à votre disposition pour des renseignements concernant les assurances. Nous voyions une baisse de licenciés et nous apercevons que beaucoup de joueurs jouent sans licence donc sans assurance. Attention, vous avez eu des incidents graves, des joueurs qui ont fait des arrêts cardiaques à l'entraînement. Il vaut mieux être sûr que la licence a été faite en temps et en heure.

Le Crédit Agricole, partenaire de la Fédération et de la Ligue de Bretagne. C'est un partenariat qui existe depuis des années.

Le journal Ouest-France. Ici, dans le Finistère, c'est plutôt Le Télégramme mais vendredi dernier, le tirage de la coupe de France avait lieu dans les locaux de Ouest-France. Ce partenariat sera renouvelé très prochainement. Il est important d'avoir ces partenaires et je les remercie.

Je remercie également le club et la ville de Lesneven de nous avoir accueilli et je vous demanderai tout à l'heure de venir me voir.

Nous avons parlé tout à l'heure dans le bilan financier du centenaire. C'était très important. On en fait généralement qu'un dans sa vie. J'ai eu l'occasion de le vivre et j'en suis très heureux. C'était une belle journée, chaude certes, mais une très belle journée. Vous avez du voir à l'entrée que Christian David, que je remercie aussi, avait un petit stand avec le livre du centenaire, toujours disponible à la Ligue de Bretagne.

Vous avez eu au moment de la signature de présence une clé USB dans une enveloppe qui retrace cinq épisodes d'un petit document télévisé qui paraît aujourd'hui sur TV35 Tébéo. Il y a 10 épisodes et nous vous transmettrons plus tard les cinq derniers épisodes en cours de

réalisation. Je crois que le prochain épisode sera sur l'arbitrage, me semble-t-il, ou les éducateurs. C'est important pour nous et cette manifestation a été un moment fort de la saison fin juin.

Tout à l'heure, nous avons parlé du centre technique. Le trésorier l'a dit, nous avons fait la rénovation de la pelouse du centre technique avec une pelouse hybride. Même si je dis qu'il ne pleut pas souvent en Bretagne, cela arrive parfois mais nous avons des problèmes de disponibilité de terrains. C'est toujours difficile de recevoir des gens en stage qui, quand ils choisissent de venir à Ploufragan et trouvent des terrains non praticables. Cela fait désordre. Ils les mettent sur la plaine de jeu ou des terrains synthétiques. Le terrain hybride est fini et sera disponible à la pratique à partir de janvier. Sous la conduite de Rémy Moulin, ces travaux ont été faits par l'entreprise Sparfel, également partenaire de la Ligue de Bretagne, et qui a fait les terrains du centre technique de Clairefontaine. Il est important qu'une entreprise bretonne puisse être sur de tels terrains.

Cette année, la saison qui commence sera plus calme après deux saisons difficiles avec l'organisation de coupes du monde, la coupe du monde U20 et la coupe du monde senior avec sept matchs à Rennes. Cela a demandé beaucoup d'énergie à tous les personnels de Ligue et de districts concernés. Nous y avons passé beaucoup de temps mais c'était une belle fête, et cela nous permet de dire aujourd'hui que le nombre de licenciées féminines va sans doute être un nombre à deux chiffres et compensera sans doute la perte importante que nous avons chez les masculins, notamment en seniors et dans les équipes U15-U16 et U18-U19. C'est notre crainte.

Nous avons aussi un retard important dans le football d'animation mais je pense comme tous les ans que malheureusement, on prend les enfants à l'école de foot mais on ne les licencie pas tout de suite. Souvent, il faut que les districts fassent des contrôles pour s'apercevoir que les clubs n'ont pas licencié. Or je suis sûr que ces enfants ont payé une cotisation au club. Ce n'est pas très raisonnable de ne pas leur prendre une licence car le jour où il y aura un problème, cela risque de faire mal.

Nous avons eu tout à l'heure un exposé de Bertrand Layec, toujours brillant quand il parle d'arbitrage. Il a mis en place une plateforme pour la compétition N3 qui permettait aux clubs de filmer leurs matchs et les diffuser à destination de tous les clubs de N3. Les présidents de club que nous avons étaient d'accord mais il semblerait qu'il y ait un souci avec les entraîneurs. Je propose aux clubs de nationale 3, s'ils le souhaitent, que je me rende dans leur club avec Bertrand Layec pour expliquer aux entraîneurs la finalité de cette plateforme. D'autres ligues l'ont fait avant nous et cela marche, donc il n'y a pas de raison que la Bretagne soit en retard.

Je voudrais saluer le bon travail des commissions de Ligue. Alain Le Galloudec a fait un focus sur trois ou quatre commissions, notamment celle de discipline qu'il préside. Mais pour les commissions de discipline de district, c'est la même chose toutes les semaines. L'année dernière, j'avais fait un courrier à tous les clubs disant stop à la violence. Or la saison a redémarré sur le même registre. Cela ne peut pas durer, les coups sur les arbitres, les crachats, les spectateurs qui envahissent le terrain. Ce n'est pas possible. On est en début de saison, il n'y a pas d'enjeu, il faut mettre de l'ordre autour des terrains car il va y avoir des soucis importants. Nous avons jusqu'ici été épargnés par cette violence que l'on retrouve dans la société, dans la rue, partout. Elle est maintenant sur les terrains de football. Attention car cela

va taper fort en discipline et c'est vous et vos joueurs qui vont être concernés. Nous n'allons sans doute pas trop toucher au portefeuille mais les sanctions de matchs fermes vont certainement augmenter car cela ne peut pas continuer ainsi.

Nous avons parlé tout à l'heure des nouvelles pratiques. De nouveaux conseillers techniques régionaux arrivent dans le développement des pratiques. Sous la houlette de Fabrice Morel, nous allons essayer de progresser. Le beach-soccer, ce n'est pas simple parce que même s'il y a des plages en Bretagne, mais elles ne sont pas forcément plates et il y a des marées. Ce n'est pas forcément pratique de faire du beach-soccer sur les plages bretonnes. Nous faisons une tournée d'été mais en hiver, c'est difficile.

Il y a un centre de beach-soccer au Rheu avec deux terrains. Si des clubs veulent créer des terrains de beach-soccer, ils ne sont pas obligés d'être au bord de la mer. Nous pouvons mettre du sable partout. Cela existe au même titre que le futsal en extérieur. On peut faire un terrain de futsal sans que ce soit forcément dans une salle de sport. Il existe des aides FFA, il faut essayer de faire avancer cela.

Une nouvelle pratique est le foot en marchant. Comme beaucoup de personnes ici, j'ai ri la première fois qu'on m'en a parlé. J'ai essayé cette pratique et me suis mis à courir malgré moi car quand on a toujours couru derrière un ballon, on a du mal à marcher. J'aimerais que la discipline ne vienne pas dans cette pratique. J'ai appris qu'il y a eu de la bagarre lors d'un match de foot en marchant. C'est le comble si même les retraités commencent à se taper dessus en jouant au foot. On l'a vécu à la foire exposition de Rennes lors d'une démonstration. Il y avait un club anglais qui n'a pas les mêmes règles que nous et avec la différence de langues, cela a un peu dégénéré. C'est dommage.

La Ligue de Bretagne se porte bien. Je suis très fier de présider cette ligue, d'aller dans les districts et discuter avec vous. Ma porte est toujours ouverte et quand je peux aller chez vous, c'est encore mieux car je sens cette véritable passion. Sans passion, on ne peut pas s'occuper de football. On n'est pas là pour vendre quelque chose. Cette passion vous anime et nous anime tous les dirigeants de ligue et de district. Le jour où on ne l'aura plus, il faudra réfléchir et se dire qu'il vaut mieux rester à la maison, ce sera mieux pour tout le monde.

Je voulais aussi vous rassurer car j'ai lu beaucoup d'articles dans la presse. En Ligue de Bretagne, aucun élu n'a un salaire ou ne touche d'indemnité. Que ce soit très clair. Pas plus Jean-Claude Hillion que les présidents de district. Cela n'existe pas. Les remboursements de frais de la Ligue de Bretagne sont à 0,35 € du kilomètre, ce n'est même pas le tarif fiscal. 0,30. Comme quoi on est loin du compte et ce n'est pas ce qui fait que la Ligue dépense beaucoup. Je voulais vous le dire car nous avons vu beaucoup de choses dans les réseaux sociaux. Nous ne sommes pas concernés au premier chef mais parfois un peu ébloués. J'ai eu des réflexions de journalistes qui m'ont demandé combien je touchais. L'addition est vite faite : zéro plus zéro, cela fait toujours zéro.

J'ai bien une idée peut-être un peu farfelue mais si on n'émet pas d'idées, on n'avance pas. Tout à l'heure, le trésorier a dit qu'il y avait plus de 818 000 € de frais de changement de club. C'est beaucoup mais pour moi, ce n'est pas assez car il y a trop de changements de clubs. J'ai une suggestion, vous y réfléchirez : le droit de changement de club est aujourd'hui de 90 €, on le passe à 200 € et 100 € sont reversés au club quitté. Réfléchissez-y car cela pourrait passer

en Assemblée générale. Cela ne change rien à la Ligue, mais pour vous, cela peut changer car il n'est pas normal que tant de gens changent. Cela met des clubs en difficulté qui s'aperçoivent que la moitié de leur équipe a changé à l'intersaison. Si on ne peut pas retenir les joueurs, peut-être que par l'argent on arrivera à faire quelque chose. C'est une idée à creuser et je vous remercie d'y réfléchir pendant la saison.

Je vous souhaite une bonne saison. Qu'elle continue comme elle a commencé, avec du beau temps même si en ce moment, on a un peu de mauvais temps. Je voulais aussi vous dire que la semaine prochaine, les 22 et 23 octobre, l'équipe de France futsal va jouer deux matchs à Landerneau, contre la Pologne. Alain Le Floch s'occupe de l'organisation. Je vous engage à venir à Landerneau.

Après que j'aurai récompensé le représentant de la ville, vous passer une petite vidéo sur la journée du centenaire. Je voulais saluer et remercier de sa présence Jacqueline Pallin, présidente du CROS. Je pense qu'il est important que vous soyez présente aux Assemblées. Je suis toujours très heureux de vous rencontrer.

Monsieur l'adjoint au maire, veuillez me rejoindre pour que je vous remette une médaille de la Ligue de Bretagne et le fanion. Le représentant ou le président du club est-il là ?

Je pense avoir fait le tour et ne rien avoir oublié. Je voulais vous remercier d'être présents, vous souhaiter une bonne saison et que la démocratie et les débats continuent.

**M. LE GALLOUDEC.**- N'oubliez pas de restituer les boîtiers électroniques. 48 clubs ont des dotations à récupérer grâce à un bon de retrait qui était dans l'enveloppe. Ce sont les clubs à l'honneur pour la cérémonie des étoiles de football breton. Je vous signale également que les tickets restaurant pour le déjeuner de midi étaient aussi dans l'enveloppe et je vous donne rendez-vous au vin d'honneur.

Il y a la vidéo du centenaire qui passe actuellement. Merci de la regarder.

*(Diffusion d'une vidéo.)*

Bon retour et bonne saison à vous tous.

***La séance est levée à 12 h 35.***